

Vers une Politique de la Ville en Wallonie

# PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE



DÉCEMBRE 2016

CPDT

*Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial*

**Chercheurs :**

Florine BASTIN (Lepur - ULiège)

Bruno BIANCHET (Lepur - ULiège)

Christine RUELLE (Lepur - ULiège)

Pierre-François WILMOTTE (Lepur - ULiège)

**Photo de première de couverture :** Florine BASTIN (Lepur - ULiège)

**Photo de quatrième de couverture :** C. VANDERCAM (Lepur - ULiège)

Vers une Politique de la Ville en Wallonie

# PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE

*« Les villes et leurs habitants revendiquent désormais haut et fort une planification urbaine centrée sur les gens »*

Jan Gehl, 2012

# TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction .....	5
2. Présentation .....	9
2.1. A qui s'adresse ce document ? .....	9
2.2. Structure du document .....	10
2.3. Comment et pourquoi utiliser ce guide ? .....	11
3. Recommandations européennes en matière de Gouvernance .....	13
4. Objectifs pour la ville wallonne de demain .....	19
5. Typologie des actions et exemples illustrés .....	35
6. Ressources .....	55

*« Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. »*

Art. 1er. du projet de CoDT

# INTRODUCTION

« Nous n'avons pas pu identifier de régions gagnantes où ne se trouvent pas de villes gagnantes »  
(Parkinson et al., 2004, p. 53)

« Nos villes possèdent des qualités architecturales et culturelles uniques, une capacité d'inclusion sociale et des opportunités exceptionnelles pour le développement économique. Elles sont des centres du savoir et sources de croissance et d'innovation. Pourtant, dans le même temps, elles sont confrontées à d'importants défis démographiques, aux inégalités sociales, à l'exclusion de certains groupes de population, à un manque de logements décents et abordables, et à des problèmes environnementaux » (Charte de Leipzig, 2007).

Il est aujourd'hui largement reconnu que les villes jouent un rôle moteur - pas uniquement économique - sur le développement et l'organisation des territoires. L'ambition d'une Politique wallonne de la Ville est de relever les défis auxquels sont confrontés non seulement nos villes, mais toute la Wallonie, tant au niveau de l'attractivité que de la cohésion sociale, dans une perspective de développement territorial durable et de croissance démographique maîtrisée. Pour bien appréhender ces défis et mieux y répondre, il est essentiel de comprendre le chemin parcouru par les politiques urbaines durant ces dernières décennies afin de préciser le contexte dans lequel s'inscrit l'action engagée par le Gouvernement wallon... Les instruments d'action publique dédiés au milieu urbain sont en effet autant de réponses à des problématiques auxquelles les villes ont été confrontées, et qui nous invitent à un bref regard sur le passé afin de mieux comprendre d'où nous venons et vers où nous allons. L'ensemble des dispositions légales, des outils et moyens humains et financiers actuels sont ainsi le produit de l'édification progressive, sur plusieurs décennies, d'une action publique dédiée au milieu urbain, portée tant par les autorités européennes, fédérales que régionales et dont la première pierre a été posée en 1962 avec la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, même si des documents de planification urbaine existaient bien avant.

L'époque des Trente Glorieuses est marquée par la croissance : démographique, économique, de la mobilité mais aussi le progrès social. Les besoins sont immenses et le territoire est exploité pour y répondre : ce sont les politiques de zonage, mais aussi le modernisme, auquel est associé un certain hygiénisme. Par essence, la ville traditionnelle, dense et multifonctionnelle,

n'est pas adaptée au modèle de développement des Trente glorieuses et se voit transformée à grands frais : exurbanisation des activités économiques, urbanisation des campagnes et amélioration de l'accessibilité automobile aux centres-villes, par la réalisation de grands travaux d'infrastructure routière. Pourtant, déjà, la mondialisation est en marche, et provoque les premières délocalisations et l'apparition des premières friches industrielles en Wallonie.

Le paradigme de la croissance infinie des Trente Glorieuses volera finalement en éclat avec les premiers chocs pétroliers des années 1970 et la poursuite de la désindustrialisation. Parallèlement, la périurbanisation s'amplifie, sous l'influence d'une combinaison de facteurs : la démocratisation et l'explosion de la mobilité individuelle, la prévalence des modes d'habiter en marge des espaces urbains, des politiques publiques encourageant l'accès à la propriété et une gouvernance territoriale alimentant le processus en terrains à bâtir. Les dégâts pour les villes wallonnes sont énormes et se poursuivront durant toute la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle : déclin économique, perte d'attractivité vis-à-vis des habitants (qui préfèrent dorénavant l'habitat rural ou périurbain), affaiblissement de la fonction commerciale de plus en plus attirée par la périphérie, multiplication des friches et des chancres urbains, concentration des populations fragilisées dans les quartiers les plus dégradés. Ces dynamiques alimentent le cercle vicieux de la déprise urbaine. Afin de faire face à ces difficultés, les premières politiques de régénération urbaine se mettent peu à peu en place en Wallonie :

1. Les premiers arrêtés royaux portant sur l'assainissement des sites charbonniers sont adoptés en 1967 et généralisés à



l'ensemble des friches industrielles par la loi du 27 juin 1978. Cela correspond aujourd'hui schématiquement à la politique des Sites À Réaménager (SAR).

2. Les premières initiatives pilotes de rénovation urbaine (dès 1975 à Namur, Seraing, Arlon et Jumet) visent avant tout la requalification du logement. Elles mèneront aux arrêtés ministériels du 19/11/1977, du 08/09/1980 et du 11/10/1983, instaurant le dispositif de rénovation urbaine, qui reste aujourd'hui central dans les politiques urbaines.

3. Le Règlement Général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme est adopté en 1976. Il vise à protéger le patrimoine bâti de cœurs de ville qui reste une priorité des acteurs du monde urbain.

Face au déclin et à la paupérisation de certains quartiers urbains, la plupart des pays occidentaux mettent en place des politiques de soutien aux quartiers en difficulté, qui s'appuient sur le modèle du « développement local endogène ». C'est notamment le cas de la France, où cette nouvelle modalité de l'action publique est paradoxalement appelée « politique de la ville ». En Wallonie, la Région se saisit progressivement, au fil des Réformes de l'Etat, des compétences liées au territoire et à l'urbain, et crée en 1993 le dispositif des Zones d'Initiatives Privilégiées (ZIP), très inspiré par l'expérience française. L'idée est d'aborder la régénération des quartiers de manière intégrée et participative, en développant de véritables « projets de quartier ».

Dans les années 1990, la réflexion se poursuit également aux niveaux mondial et européen : les directives européennes en matière d'évaluation des incidences environnementales des projets (1985 et 1997) puis des plans et programmes (2001), le rapport Brundtland sur le développement durable (1987), le livre

vert sur l'environnement urbain (1990), le Sommet de la Terre à Rio (1992) et la Charte d'Aalborg sur la ville européenne durable (1994) dessinent peu à peu un nouveau paradigme, celui du développement urbain durable. Evoquons également la place sans cesse grandissante qui est donnée aux citoyens dans le débat public, au travers de divers textes européens fondateurs et, en particulier, de la Convention d'Aarhus (1998) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Cette évolution vers un développement urbain davantage intégré et participatif est traduit en Wallonie notamment par une réforme du dispositif de la rénovation urbaine, qui ne se cantonne plus uniquement à la rénovation de logements mais développe aussi des objectifs sociaux (1985 et 1987).

L'érosion progressive des finances publiques au cours des dernières décennies, qui touche la plupart des États occidentaux, les pousse à se tourner vers le secteur privé pour financer certaines opérations urbaines. La Wallonie a également fait un pas dans ce sens avec la création, fin 1990, du dispositif de revitalisation urbaine, permettant d'encourager et de soutenir les investissements privés dans le cadre de dynamiques de régénération urbaine.

Au tournant du XXIème siècle, l'Europe affirme, avec les Stratégies de Lisbonne (2000) et de Göteborg (2001), le rôle central des villes en matière de développement économique, dans un contexte de transition vers une économie de la connaissance, ainsi que la nécessité d'inscrire les villes européennes dans une dynamique de développement durable. Il ne s'agit donc plus uniquement de venir en aide à des quartiers urbains en difficulté dans une perspective de cohésion et de remédiation, mais de développer les villes, dans une approche globale et intégrée à l'échelle de la cité, de l'agglomération voire de la ville-région.

1992-94

1993-95

2000

**Du Sommet de la Terre à Rio à la Charte d'Aalborg ou l'implémentation progressive du développement durable**

**Mise en place des Zones d'Initiatives Privilégiées (ZIP), les premiers projets de territoire pour les quartiers urbains**

**Création de la Politique Fédérale des Grandes Villes (PFGV)**



En Belgique, cette reconnaissance du rôle des villes et de la nécessité de les soutenir se traduit par la création de la Politique Fédérale des Grandes Villes (PFGV) en 2000.

Par ailleurs, depuis 1997, les ministres européens chargés du développement urbain se rencontrent annuellement et la Commission Européenne alimente régulièrement la réflexion sur ces questions, en parallèle des réflexions scientifiques (dont l'observatoire européen ESPON). La contribution des villes au développement et à la compétitivité territoriale est de plus en plus largement reconnue. Les villes ont un rôle de « vitrine » au service des politiques d'attractivité et de compétitivité territoriale auprès des entreprises et de la main d'œuvre. Par ailleurs, les petites villes ont aussi un rôle structurant à jouer dans l'accès aux services. Avec la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable (2007), les 27 ministres des Etats membres de l'Union européenne compétents pour le développement urbain s'accordent sur les stratégies et les principes d'action à poursuivre. En particulier, elle affirme la nécessité d'une vision stratégique et intégrée à deux échelles – le quartier et la « ville » (comprise au sens large).

Au-delà de la réflexion stratégique qu'elle insuffle sur la question du développement urbain, l'Europe met également en place des fonds destinés à soutenir le développement des villes et régions européennes, en particulier celles qui sont en retard de développement. Le rôle des fonds structurels européens (Fonds Européens de Développement Régional et Fonds Social Européen en particulier – FEDER et FSE) dans la régénération et l'animation de la ville ira grandissant, jusqu'à devenir aujourd'hui les vecteurs principaux de financement des politiques urbaines en Wallonie.

Aujourd'hui, la stratégie européenne en matière de développement a été revue à la lumière de nouveaux enjeux, notamment de cohésion sociale et de développement local : la stratégie « Europe 2020 », adoptée en 2010, promeut une croissance intelligente, durable et inclusive (*smart and inclusive green growth*). La réflexion sur la question du développement urbain se poursuit également, avec le projet de Pacte d'Amsterdam, destiné à devenir le futur agenda urbain européen. Par ailleurs, les programmes destinés à soutenir les réseaux de ville et à diffuser études et bonnes pratiques continuent de bénéficier du soutien européen. Au moment de la régionalisation de la Politique Fédérale des Grandes Villes, la Wallonie dispose donc d'une opportunité unique de s'inscrire dans ce mouvement et de coordonner l'ensemble des actions dédiées au milieu urbain au bénéfice d'un développement durable et intégré de ses villes et de leur hinterland. Cette coordination passera nécessairement par la définition d'une vision stratégique à l'échelle des villes, qui doit permettre d'articuler les différentes politiques sectorielles mais aussi d'assurer une coopération constructive entre tous les acteurs ayant une influence sur l'avenir des quartiers et des villes de Wallonie.

2007

2010-11

2015

2016 ...

Charte de Leipzig sur la ville européenne durable

Régionalisation de la Politique Fédérale des Grandes Villes

Stratégie Europe 2020 (2010) menant à l'Agenda Territorial Européen (2011)



Pacte d'Amsterdam – Vers un Agenda Urbain Européen



*« La « fabrique urbaine » apparaît aujourd'hui éminemment plurielle. Elle inclut le matériel et l'immatériel, implique une multitude d'acteurs et repose tant sur le Grand projet urbain que sur l'animation des quartiers »*

Laurent Devisme

# PRÉSENTATION

## A qui s'adresse ce document ?

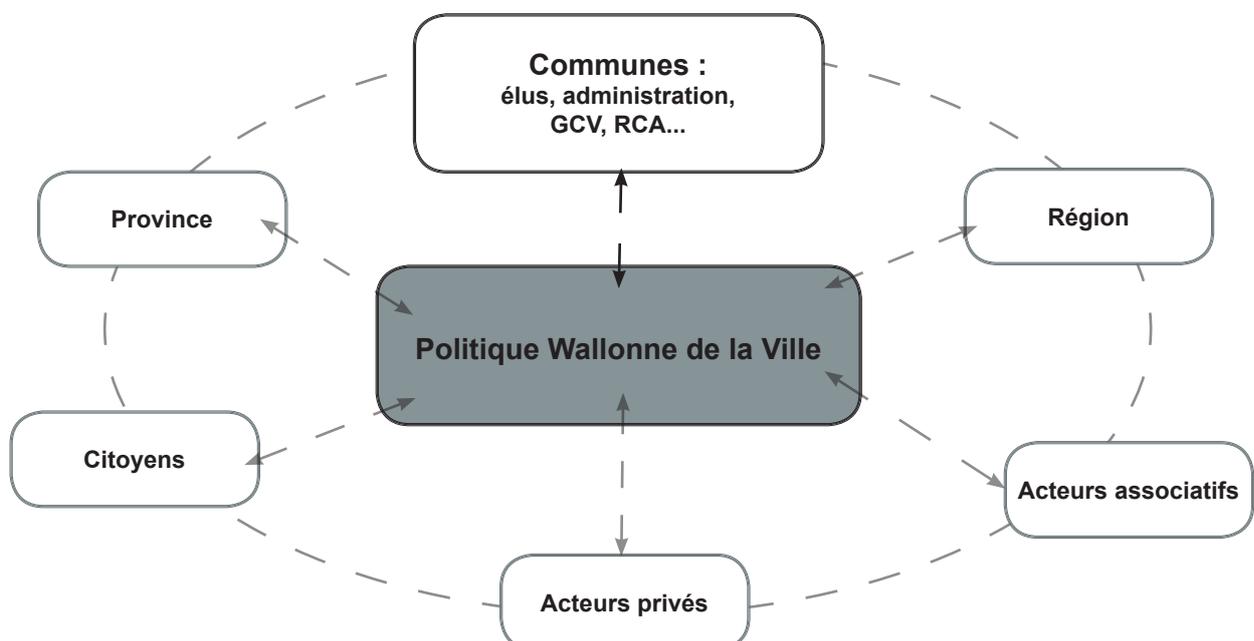
La « fabrique urbaine » apparaît aujourd'hui éminemment plurielle. Elle inclut le matériel et l'immatériel, repose tant sur les grands projets urbains que sur l'animation des quartiers et implique une multitude d'acteurs. C'est bien l'ensemble de ces intervenants qui sont interpellés ici.

Ce guide s'adresse évidemment aux communes, qui seront responsables de la mise en oeuvre de la politique de la ville au niveau local, à commencer par :

- les élus locaux ;
- les organismes ou cellules responsables de la stratégie urbaine et de sa mise en oeuvre : la Cellule spécifique au sein de l'administration communale, les Régies communales autonomes, les Agences locales de développement et de promotion, etc. ;
- l'ensemble des services communaux responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la mobilité, du logement, de l'environnement et du développement durable, etc. ;
- les agents actifs au sein des différents dispositifs dédiés à la gestion et à l'aménagement urbains : Rénovation urbaine, Gestion Centre-ville, Plans de cohésion sociale, Plan stratégiques de sécurité et de prévention, etc. ;
- les structures dédiées à la mise en oeuvre de projets : Régies foncières, Régies communales autonomes, ASBLs communales en charge de certaines questions spécifiques, Société de logements sociaux, etc.

Mais il s'adresse également à tous les acteurs impliqués, de près ou de loin, dans la gestion des villes et des quartiers urbains de Wallonie :

- l'ensemble des administrations et acteurs qui, au niveau régional, provincial ou supra-local, traitent des questions liées à la ville : aménagement du territoire, logement, mobilité, environnement, gouvernance, etc. ;
- les acteurs associatifs qui participent activement à la gestion et à l'aménagement de nos villes ;
- les investisseurs privés qui prennent une part active grandissante dans la régénération des quartiers ;
- les citoyens et autres usagers de la ville.



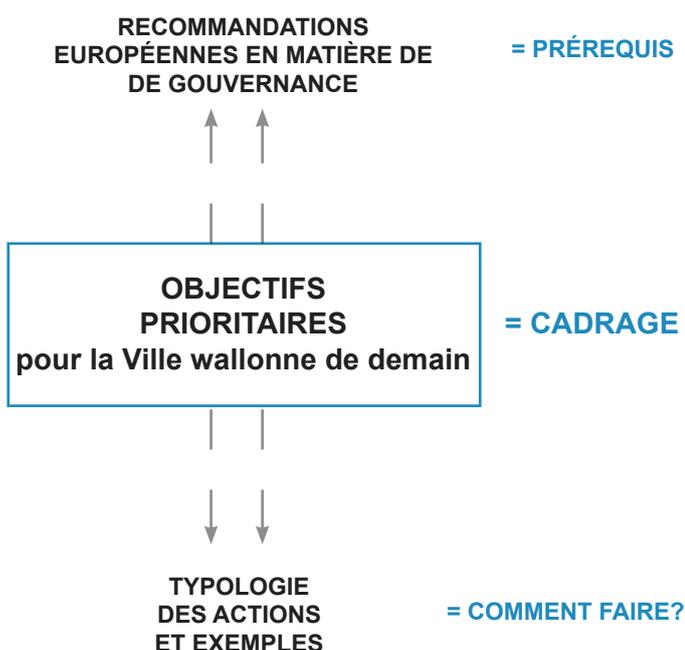
# Structure du document

Ce guide comprend trois parties :

1. Les prérequis de la gestion urbaine qui sont les **grands principes de gouvernance**.
2. Le cadrage de l'action formalisé au travers des **objectifs de la politique wallonne de la ville**.
3. L'illustration du comment faire, au travers d'une **typologie des actions possibles** et d'une série d'exemples.

## 1. Recommandations européennes en matière de gouvernance

Cette section reprend 10 grands principes de gouvernance qui sont à garder en permanence à l'esprit et apparaissent aujourd'hui comme un préalable à toute action publique sur la ville. Ces principes sont directement inspirés du projet de Pacte d'Amsterdam (futur agenda urbain EU) et d'autres documents européens qui font référence en matière de gouvernance urbaine (Charte de Leipzig, Déclaration de Tolède, Projet de Pacte d'Amsterdam...). La gestion des villes (politiques publiques, outils mobilisables, modes de subsidiarité, etc.), que ce soit en Wallonie ou ailleurs, a souvent montré ses faiblesses et ses limites. Le Pacte d'Amsterdam entend donc donner de nouvelles orientations en matière de gouvernance urbaine. Par ailleurs, l'ensemble des programmes européens participant au financement des villes (FEDER, JPI Urban Europe, Innovative Urban Initiatives, etc.) se verra réorienté à la lumière de ces nouveaux principes de gouvernance et objectifs. Il est donc essentiel que les acteurs de la ville en Wallonie s'inscrivent dans cette dynamique. Ils doivent apporter davantage de cohérence et d'efficacité à l'action publique.



## 2. Objectifs prioritaires pour la ville wallonne de Demain

Cette section, qui constitue le cœur du document et du cadrage stratégique de la future politique wallonne de la ville, identifie 14 objectifs prioritaires pour les villes wallonnes. Celles-ci font face à un certain nombre d'enjeux et de problématiques qui leur sont propres et qui sont le résultat d'une histoire spécifique et d'une trajectoire régionale commune, mais elles doivent également faire face à un certain nombre d'enjeux et de problématiques qui découlent d'un contexte plus large, européen notamment, mais aussi global. Les objectifs prioritaires pour la ville wallonne de demain ont donc été identifiés sur base de la note d'orientation du Gouvernement wallon et de divers travaux de la CPDT, mais aussi sur base d'une série de grands documents d'orientation européens (stratégie Europe 2020, Charte de Leipzig, Pacte d'Amsterdam...). Ils doivent permettre à chaque ville d'établir sa propre hiérarchie.

## 3. Typologie des actions et exemples

Cette section illustre les différentes typologies d'actions qui contribuent au développement et à la gestion des villes wallonnes, et qui donc participent à la mise en oeuvre de la politique wallonne de la ville.

Pour chaque typologie, on retrouve plusieurs exemples illustrés. Les exemples retenus, et il y en a bien d'autres, constituent des pistes d'actions susceptibles de rencontrer les objectifs prioritaires et les principes énoncés précédemment.

Ce travail de benchmarking, présenté sous forme de fiches action, a pour but d'inspirer les acteurs locaux et d'illustrer qu'il est possible de concevoir des projets ou des actions de manière à ce qu'ils poursuivent conjointement un maximum d'objectifs prioritaires. Les villes sont ainsi encouragées à construire et à penser leurs propres projets et actions mais toujours dans une logique « win-win » voire « win-win-win... ».

Parmi ces exemples, on retrouve de nombreuses réalisations wallonnes. En effet, la politique wallonne de la ville vise précisément à donner davantage d'ampleur et de cohérence à ce qui se fait déjà.

## Comment et pourquoi utiliser ce document?

### • Pour lancer et structurer la discussion

Par ce document, l'ensemble des villes wallonnes sont invitées à initier une réflexion de fond autour du devenir de leur territoire et de leurs pratiques en matière de gouvernance urbaine. Ce document fournit par ailleurs un canevas pour structurer les débats à mener au sein de chaque ville, en y associant l'ensemble des acteurs locaux concernés, qu'ils soient publics ou apparentés, privés, associatifs ou encore citoyens.

### • Pour approfondir et élargir le débat

La réflexion à mener dans chaque ville doit au minimum aborder les principes de gouvernance et les objectifs prioritaires identifiés par la Région dans ce document de cadrage, mais il est bien évident qu'elle devra également permettre de déterminer les enjeux et défis qui sont plus spécifiques à chaque ville, et dès lors de préciser davantage les objectifs prioritaires fixés par la Région ou d'y ajouter des objectifs complémentaires.

### • Pour co-construire un projet de territoire

L'objectif de ces débats et discussions est de définir, collectivement, un « projet de territoire », c'est-à-dire une « vision » partagée pour le devenir à long terme du territoire concerné. L'élaboration d'un tel document a plusieurs objectifs et intérêts :

1. Engager l'ensemble des forces vives locales dans un projet commun : le processus associé à l'élaboration d'un projet de territoire permet de mobiliser et d'engager un maximum de bonnes volontés dans la démarche de développement territorial ;

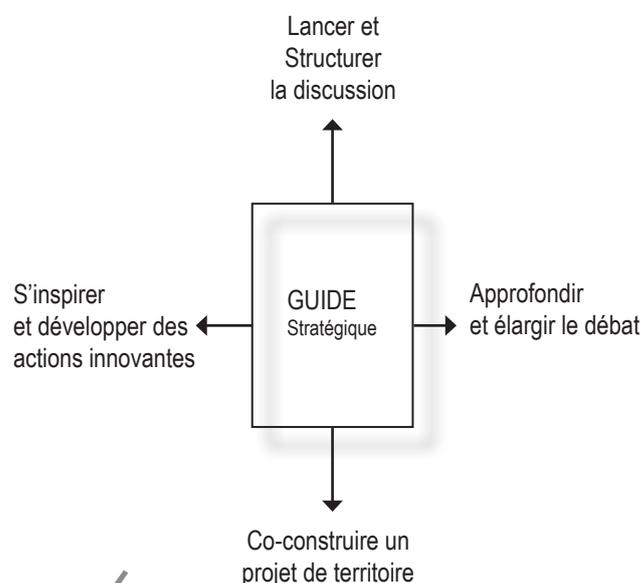
2. Communiquer vis-à-vis du grand public : un projet cohérent pour le territoire permet de donner du sens à l'action publique locale (qu'il s'agisse de grands projets urbains, de mesures réglementaires, d'actions d'animation, etc.), et d'ainsi en améliorer l'image et la compréhension par le citoyen ;

3. Attirer des investissements complémentaires : un projet de territoire clair et cohérent ainsi qu'une gouvernance urbaine adaptée permettent de convaincre les investisseurs, qu'ils soient publics ou privés, grands ou petits, de l'intérêt et du potentiel que représente la ville ;

4. Coordonner les projets et les gens : chaque responsable administratif, chaque agent ou acteur de terrain, mais aussi chaque citoyen a besoin de connaître la direction dans laquelle on va et quel est son rôle dans cette dynamique collective; la compréhension par chacun du sens de son travail ou de son action étant une condition essentielle à la motivation.

### • Pour s'inspirer et développer des actions innovantes

Les exemples d'outils et d'actions qui sont présentés dans la troisième partie du document sont à comprendre comme des pistes de solutions possibles et non comme des « *best practices* » ou des recettes « prêtes à l'emploi ». L'idée est davantage d'inviter les acteurs des villes wallonnes à réfléchir ensemble et à faire preuve de créativité en s'inspirant des solutions que d'autres villes wallonnes ou étrangères ont développées pour répondre à plusieurs problèmes ou enjeux auxquels elles étaient confrontées.



Pourquoi ?

- Engager l'ensemble des forces vives locales dans un projet commun
- Communiquer vis-à-vis du grand public
- Lever des fonds et attirer des investissements complémentaires
- Coordonner les projets et les gens sur le terrain



Les Ministres signataires de la Charte de Leipzig (2007)

# RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les 10 grands principes de gouvernance repris ici sont à garder en permanence à l'esprit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique wallonne de la ville. Ils correspondent à un objectif transversal de bonne gouvernance et découlent directement de documents qui font référence au niveau européen. Certains ont été approuvés par l'ensemble des ministres européens en charge du développement urbain (Charte de Leipzig, 2007 ; futur Pacte d'Amsterdam, 2016 ; etc.), d'autres sont des documents d'orientation édités par la Commission européenne (par exemple le rapport *Cities of Tomorrow*, 2011). En s'inscrivant dans cette évolution des modes de gouvernance urbaine, les acteurs de la politique wallonne de la ville amélioreront non seulement l'efficacité de leur action, mais également leurs chances d'obtenir des fonds complémentaires à ceux de la région dans le cadre des futurs programmes européens dédiés à la ville. La capacité des villes à mobiliser ces fonds européens est et sera de plus en plus importante.

## Liste des grands principes

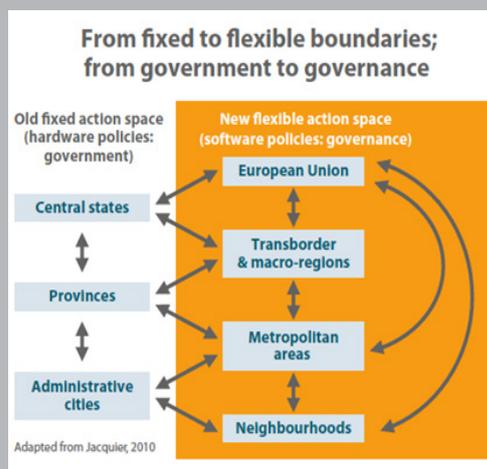
1. Penser la ville dans un contexte spatial et temporel plus large	
2. Engager tous les acteurs dans la co-construction d'un projet	
3. Travailler en transdisciplinarité et construire une culture commune	
4. Assurer la coordination verticale (gouvernance multi-niveaux)	
5. Assurer la coordination horizontale (gouvernance multi-acteurs)	
6. Créer de la valeur ajoutée aux outils existants	
7. Améliorer le montage de projet et l'ingénierie financière	
8. Soutenir l'apprentissage collectif et la capitalisation des connaissances	
9. Organiser un monitoring des villes et des quartiers	
10. Garantir la transparence et la responsabilité	

## Constat

Le rapport *Cities of Tomorrow* (2011) souligne que les limites administratives des villes ne reflètent plus la réalité physique, sociale, économique et culturelle ou environnementale du développement urbain, de sorte que de nouvelles formes de gouvernance, plus flexibles, sont nécessaires. En Wallonie, le constat est le même : l'échelle strictement communale, en particulier pour certaines grandes villes, n'a plus vraiment de pertinence lorsqu'on se lance dans une réflexion sur le développement territorial. Les villes-centre jouent un rôle de polarité (économique, culturelle, festive, éducative,...) pour un hinterland qui dépasse de loin leurs limites communales et qui interroge aussi, notamment, les relations ville-campagne. Ces villes jouent donc un rôle déterminant dans le développement de territoires plus vastes. Par ailleurs, les villes wallonnes sont interconnectées entre elles et entretiennent également des relations avec des métropoles extérieures à la Région, comme Bruxelles, Lille, Luxembourg, Maastricht, etc. avec lesquelles différents types de coopération voire de partenariat doivent être envisagés. Il est donc de plus en plus nécessaire d'adapter les systèmes de gouvernance aux circonstances changeantes et de tenir compte de différentes échelles territoriales (supra-urbaines mais aussi infra-urbaines) ainsi que de différentes échelles temporelles.

### 1. PENSER LA VILLE DANS UN CONTEXTE SPATIAL ET TEMPOREL PLUS LARGE

Penser et gérer les villes wallonnes dans une perspective qui d'une part, transcende le cadre administratif strict (réflexion d'agglomération, relations ville-campagne, la ville en tant que moteur de son hinterland, la ville en tant que partenaire au sein d'un réseau de villes) et qui, d'autre part, intègre la dimension temporelle (réflexion en termes de développement territorial durable, déclinaison des objectifs à court, moyen et long terme).



Source : *Cities of tomorrow*, 2011

## Constat

Le passage d'un système « gouvernemental » à un système de « gouvernance » trouve sa justification dans la nécessité d'impliquer d'autres types d'acteurs, au-delà des acteurs publics traditionnels, dans la gestion et le développement des villes. Les pouvoirs publics ont en effet de plus en plus de difficultés (financières, mais pas uniquement) à gérer l'ensemble des problèmes qui se présentent en milieu urbain et leurs sphères d'action se sont elles aussi démultipliées. Le traitement d'un nombre croissant d'enjeux (cohésion sociale, transition durable, mobilité, etc.) nécessite aujourd'hui de faire appel à la mobilisation des citoyens, du secteur associatif ou d'acteurs privés. Par ailleurs, dans les faits, les pouvoirs publics ne sont pas les seuls à « faire la ville » : de nombreux acteurs culturels, privés, associatifs, citoyens, etc. participent eux aussi, par leurs décisions ou par leurs actions, au développement et au rayonnement de la ville. Par conséquent, les pouvoirs publics doivent réinventer des modes de gouvernance davantage basés sur l'*empowerment* des citoyens, la participation de tous les acteurs et parties prenantes, ou encore la valorisation du « capital social » et de « l'intelligence collective » au travers de projets innovants.

### 2. ENGAGER TOUS LES ACTEURS DANS LA CO-CONSTRUCTION D'UN PROJET



Mobiliser et soutenir la participation active et la coopération de toutes les parties prenantes à la gestion et au développement urbain (acteurs publics divers, acteurs associatifs, acteurs culturels, citoyens, entreprises, etc.), en premier lieu en les invitant à participer à la co-construction d'une vision partagée pour le futur du territoire, et ensuite, par la construction de partenariats et la mise en œuvre collective de projets qui permettront de donner corps et sens à cette vision du territoire.

## Constat

Les problèmes et les enjeux auxquels sont confrontés les villes et les quartiers sont de plus en plus complexes. La recherche d'un développement urbain plus durable, comme le souligne la Charte de Leipzig, implique par exemple d'intégrer les différentes dimensions, sociales, économiques et environnementales du développement. Par ailleurs, d'autres villes et quartiers font l'expérience du déclin, une problématique qui mêle recul économique, paupérisation, déclin commercial, dégradation, etc. L'interdépendance entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du problème est ici encore évidente. Pourtant trop souvent, la réponse qui est apportée à ces problèmes et enjeux est une simple juxtaposition de politiques publiques sectorielles, menées en parallèle et sans réelle intégration. Les différents acteurs qui interviennent sur ces territoires, selon leur formation et leur expérience, ont une analyse, un langage et des outils qui leurs sont propres et qu'ils utilisent pour tenter de solutionner le problème, ou du moins l'une des dimensions, toujours partielle, de ce problème. Cette segmentation des analyses et des outils, qui est le fruit de la segmentation historique des politiques sectorielles, ne permet pas de résoudre le problème dans son ensemble et donc avec efficacité.

### 3. TRAVAILLER EN TRANSDISCIPLINARITE ET CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE



Dépasser les approches sectorielles et les clivages idéologiques pour s'inscrire dans une approche transdisciplinaire et intégrée, seule réponse crédible face à la complexité croissante des enjeux auxquels sont confrontées nos villes et pour assurer un développement urbain plus durable (Charte de Leipzig) ; travailler les objectifs économiques et sociaux, les questions d'attractivité et de cohésion, sans oublier les défis environnementaux, en complémentarité et non en opposition ; développer une culture commune de la ville et du développement urbain, qui transcende les disciplines (sociales, économiques, environnementales, culturelles...) des différents acteurs impliqués.



## Constat

Les différents niveaux de territoire et de gouvernance apparaissent plus ou moins pertinents en fonction des défis et des objectifs spécifiques envisagés. Une question comme la gestion de l'eau est sans doute à gérer au niveau sous-régional ou régional, tandis que les transports publics ou les infrastructures dédiées à la recherche sont des thèmes qui gagneraient à être gérées à l'échelle de la métropole ou de la ville-région et que les questions d'égalité et d'intégration peuvent nécessiter une approche encore plus locale, au niveau du quartier. Chaque problématique ou compétence doit donc être gérée au niveau le plus adéquat (principe de subsidiarité), dans un système de gouvernance flexible et multi-scalaire. Par ailleurs, si l'on n'y prend garde, certaines décisions prises au niveau local peuvent aller à l'encontre des stratégies poursuivies aux échelons supérieurs (la région, le réseau de villes, etc.), voire créer ou transférer des problèmes vers d'autres territoires. A l'inverse, les acteurs régionaux ne connaissent pas toujours bien ou ne tiennent pas compte de la réalité du terrain, des problèmes et des besoins des acteurs plus locaux. Travailler ensemble, de manière constructive, et en favorisant la concertation entre différents niveaux de pouvoir est donc indispensable pour tendre vers plus de cohérence et de lisibilité vis-à-vis du citoyen.

### 4. ASSURER LA COORDINATION VERTICALE (GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX)



**TOP-DOWN**  
défis énergétiques, biodiversité,  
développement territorial équilibré

**ACTIONS « WIN-WIN »**

**BOTTOM-UP**  
Besoins et attentes des  
populations locales, contraintes liées au contexte local

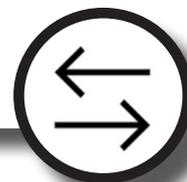
Renforcer la communication et la concertation entre les acteurs issus de différents niveaux de pouvoir, afin de construire des actions et des projets « win-win », c'est-à-dire permettant d'articuler les exigences « top-down » (décisions qui s'imposent aux niveaux plus locaux) et « bottom-up » (prise en compte, par les niveaux de décision plus stratégiques, des avis, contraintes, besoins et initiatives des acteurs locaux).

## Constat

On constate encore trop souvent sur le terrain que différents types d'acteurs, dépendant de différentes politiques ou dispositifs (Rénovation Urbaine, Plan de Cohésion Sociale, Gestion centre-ville, etc.) travaillent sur un même territoire (par exemple un centre-ville, un quartier, voire un espace public) sans même se connaître ou du moins sans savoir ce que les autres font exactement, ceci mène régulièrement à des formes de concurrences, voire à des réalisations incohérentes et contre-productives, qui pourraient dévaloriser l'image de l'action publique.

Ceci vaut également à d'autres niveaux, comme par exemple celui de l'agglomération ou de la ville-région, au sein desquelles l'opinion publique accepte de moins en moins que différentes communes travaillent sans se concerter, voire en se faisant une concurrence acharnée. Les villes doivent renforcer leur coopération et leur mise en réseau avec d'autres villes afin de partager certains investissements et services qui sont nécessaires à une échelle territoriale plus large.

### 5. ASSURER LA COORDINATION HORIZONTALE (GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS)



**Assurer la collaboration et la mise en cohérence des actions menées par différents acteurs œuvrant au sein d'un même territoire, que ce soit des acteurs de quartier dépendant de différentes politiques ou dispositifs ou que ce soit différentes communes ou villes ayant un rôle complémentaire à jouer au sein d'un territoire plus vaste (l'agglomération, la ville-région, la région transfrontalière...).**



## Constat

L'Europe offre aux villes de plus en plus de possibilités pour obtenir des financements complémentaires, au travers des fonds FEDER et FSE, mais aussi au travers des programmes Interreg, JPI Urban Europe, Urban Innovative Actions, URBACT, LIFE+, etc. Les projets financés dans le cadre de ces programmes donnent par ailleurs l'opportunité aux villes européennes de chercher et trouver des solutions aux défis auxquels elles font face, grâce à la collaboration avec d'autres villes. Ils sont également l'occasion pour les villes de se tenir informées des grandes tendances en matière de développement urbain et de construire des partenariats, avec les universités notamment. Pourtant, rares sont les villes wallonnes qui saisissent ces opportunités, malgré les problématiques de plus en plus complexes qu'elles ont à gérer et les budgets de plus en plus serrés avec lesquels elles doivent composer. Par ailleurs, un nombre croissant de villes européennes établissent des partenariats constructifs avec des investisseurs privés, de manière à compléter leur budget et réaliser leurs objectifs, dans une approche « win-win ». L'Europe met aussi à la disposition des villes différents outils pour favoriser le financement privé, comme par exemple le soutien proposé par le mécanisme financier JESSICA.

### 6. AMELIORER LE MONTAGE DE PROJET ET L'INGÉNIERIE FINANCIERE



**Améliorer la capacité des acteurs des villes wallonnes à développer des projets urbains cohérents et porteurs, condition essentielle pour lever des fonds et par ailleurs, renforcer les compétences et les moyens dédiés au montage de ces projets et à l'ingénierie financière, ainsi que les capacités des villes à mobiliser les financements publics disponibles à différents niveaux (européen, régional, provincial, local), ainsi que les investissements privés.**

## Constat

De nombreux outils et dispositifs existent en Wallonie pour aménager et gérer les villes, chacun avec sa spécificité. Malgré des moyens limités, ils ont permis d'initier de nombreux processus de requalification et dynamisation urbaine. Aujourd'hui, la manière de gérer et développer la ville doit évoluer car les intervenants se sont multipliés, les intérêts et attentes se sont diversifiés et les procédures se sont complexifiées. Si certains outils existants doivent être améliorés au niveau de leur mise en œuvre, ils restent cependant pertinents dans leurs fondements. La stabilité de ces différents outils est essentielle et a également permis aux acteurs locaux d'accumuler une expérience et un savoir-faire qu'il s'agit de valoriser davantage dans une vision renouvelée de la gestion et du développement de la ville. C'est également ce retour d'expérience qui doit guider les changements à apporter aux outils.

### 7. CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE AUX OUTILS EXISTANTS



Conserver les outils de gouvernance urbaine qui existent, tout en adaptant certaines modalités d'utilisation afin qu'ils soient plus facilement mobilisables et permettent de mieux répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels les villes wallonnes sont confrontées, mais aussi en leur donnant davantage de sens par leur intégration dans une stratégie globale de développement urbain, afin d'accroître les effets structurants et démultiplicateurs.



« A chacun sa place pour former un tout cohérent ».

## Constat

Les acteurs de terrain impliqués dans les différents dispositifs qui constituent la politique de la ville en Wallonie ont accumulé au fil des années une expérience et un savoir-faire uniques. Ceux-ci devraient être davantage partagés et valorisés, y compris au niveau régional, afin de favoriser l'apprentissage collectif. Par ailleurs, la plupart des acteurs de terrain sont demandeurs de lignes directrices et de grandes orientations, de formations, d'informations et enfin d'échanges de pratiques et de connaissances avec leurs pairs. Enfin, les instances européennes encouragent, voire soutiennent, les partages de compétences et expériences. La vertu des réseaux n'est, aujourd'hui, plus à démontrer.



### 8. SOUTENIR L'APPRENTISSAGE COLLECTIF ET LA CAPITALISATION DES CONNAISSANCES



Capitaliser et diffuser une information cohérente sur les connaissances disponibles et les grandes orientations et évolutions en matière de gouvernance urbaine (émanant de l'Europe mais aussi de la Région). Par ailleurs, créer des espaces et des moments d'échange des savoirs et savoir-faire entre les praticiens de la ville afin de soutenir l'apprentissage collectif en matière de développement urbain, tant au niveau local, régional qu'international.

## Constat

Faute d'un suivi systématique des politiques menées, il est difficile de savoir comment évoluent les quartiers (et la ville), objectivement et subjectivement, et quelles sont les dynamiques à l'œuvre au sein de ceux-ci : évoluent-ils dans le sens d'un redéveloppement, sont-ils stables ou au contraire poursuivent-ils une dynamique de déclin? Par ailleurs, quid de l'évolution future qu'il faut attendre de ces quartiers et d'autres? Quels seront les défis, où se localiseront-ils? Comme le souligne le rapport Cities of Tomorrow (2011), l'anticipation est un outil particulièrement utile pour gérer les transitions, surmonter les conflits et les contradictions entre objectifs, et pour développer une meilleure compréhension des réalités, du potentiel, des capacités et enfin des objectifs à poursuivre. La systématisation de l'audit des villes et de leurs quartiers pourrait permettre d'éviter la démultiplication des diagnostics ponctuels.

## 9. ORGANISER UN MONITORING DES VILLES ET DES QUARTIERS



Améliorer la connaissance des milieux urbains et organiser un suivi approprié de la manière dont évoluent les villes et les quartiers wallons (rôle d'observatoire) dans l'ensemble de leurs dimensions sociales, économiques et environnementales, et rendre l'information disponible à tous les acteurs wallons de la ville. Il s'agit de mieux connaître et faire connaître nos villes afin d'agir plus efficacement.



## Constat

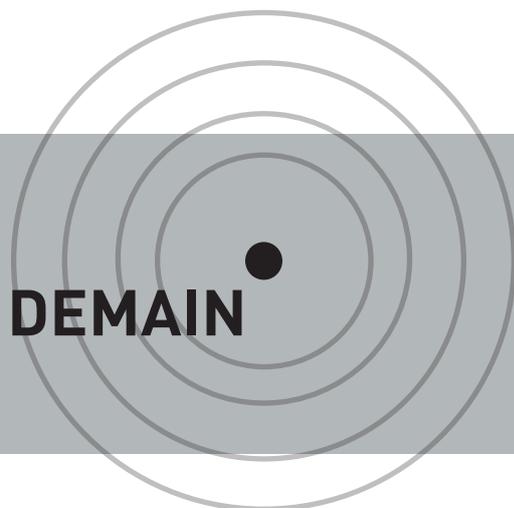
Les élus locaux et leurs administrations sont confrontés, outre à la raréfaction des moyens, à la complexité croissante de leurs mises en œuvre mais, aussi, à des questionnements grandissants quant à l'utilisation des deniers publics dans les médias et au sein de la population. Ce constat tend à réduire la liberté d'action mais peut également entamer l'enthousiasme de certains agents et acteurs publics. Un déficit d'information peut participer à un climat de méfiance. A l'inverse, communiquer clairement sur les choix et démontrer le « retour sur investissement » des dépenses publiques est de nature à créer un climat d'adhésion quant à l'utilisation des moyens. Le contexte économique et budgétaire obligera par ailleurs de plus en plus les acteurs de la ville à faire mieux avec moins.

## 10. GARANTIR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ



Améliorer la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans l'utilisation des moyens publics afin de rassurer l'ensemble des acteurs, de l'investisseur au citoyen, grâce notamment à des procédures de décision claires et compréhensibles par tous, une priorisation des actions et des budgets ou encore la réalisation de bilans réguliers incluant une évaluation coûts-bénéfices ; par ailleurs, disposer d'un projet cohérent sur le devenir de la cité pour faciliter la communication et mieux expliquer les choix qui sont réalisés.

**OBJECTIFS PRIORITAIRES  
POUR LA VILLE WALLONNE DE DEMAIN**



# OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LA VILLE WALLONNE DE DEMAIN

Les 14 objectifs prioritaires identifiés ici constituent le coeur du document de cadrage de la politique wallonne de la ville. Ce sont les objectifs sur lesquels l'ensemble des acteurs locaux, provinciaux ou régionaux de la politique de la ville seront amenés à travailler en priorité afin d'assurer un développement plus durable, plus intelligent mais aussi plus inclusif des villes wallonnes et de leur hinterland. Ces objectifs découlent directement des problématiques et enjeux auxquels les villes wallonnes sont ou seront rapidement confrontés, et matérialisent l'ambition de la Wallonie pour l'évolution future de ses villes. Ces objectifs devront bien entendu être précisés par les acteurs locaux, à la lumière du contexte spécifique de chaque ville. Ils pourront également être complétés de priorités qui répondent à des enjeux plus particuliers auxquels font face chacune des villes wallonnes.

## Liste des objectifs prioritaires

1. Rendre la ville plus désirable	
2. Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble	
3. Encourager le recyclage urbain	
4. Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité	
5. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs	
6. Faire des villes des moteurs du redéploiement économique	
7. Soutenir l'économie circulaire	
8. Créer des villes intelligentes	
9. Inviter la nature au coeur de la ville et la préserver	
10. Opérer une transition vers une mobilité urbaine pacifiée et intégrée	
11. Lutter contre et s'adapter au réchauffement climatique	
12. Organiser la transition énergétique	
13. Promouvoir la santé en ville	
14. Soutenir la production artistique et culturelle urbaine	

**Constat**

Les villes wallonnes apparaissent trop peu attractives en tant que cadre de vie, puisqu'encore trop peu de ménages, en particulier les familles, font aujourd'hui le choix volontaire d'habiter la ville. De nombreux acteurs économiques font preuve de la même propension anti-urbaine. La ville continue de faire l'objet de représentations négatives de la part des wallons : elle est régulièrement associée, dans les discours, à des problèmes d'insécurité, de saleté, de pollution, de manque d'espaces verts, etc. Il s'agit donc de s'interroger sur ce qui fait qu'une ville est bien ou mal vécue par les citoyens. Par ailleurs, les besoins et attentes des habitants et des usagers de la ville sont en constante évolution, sous l'influence notamment de tendances plus globales et de ce que les citoyens peuvent observer par eux-mêmes dans d'autres contextes. Les villes qui ne tiennent pas compte de ces évolutions pour sans cesse se réinventer prennent inévitablement le risque de devenir moins attractives. Les villes wallonnes doivent s'interroger sur la manière dont elles peuvent davantage ou mieux valoriser les nombreux atouts qu'elles possèdent : un patrimoine architectural et historique unique, des infrastructures culturelles, une offre de transports en commun, une offre de services à la population (soins de santé, loisirs...), etc.



**1. RENDRE LA VILLE PLUS DESIRABLE**

**Rendre la ville plus désirable en travaillant sur toutes les composantes de l'attractivité urbaine : valorisation du patrimoine architectural, promotion de l'architecture contemporaine (la ville est par essence le lieu privilégié de l'innovation), amélioration de la qualité des espaces publics et du paysage urbain en général, qualité et diversité des fonctions et activités proposées, animation et tout ce qui rend la ville plus vivante (événements, offre commerciale, culturelle...), promotion des pratiques et modes de vie qui conjuguent durabilité et qualité de vie.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
 Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.1	1.2	2.1	3.1	3.2	4.2	5.1	5.2
5.3	6.1	6.2	7.1	7.2	8.1		

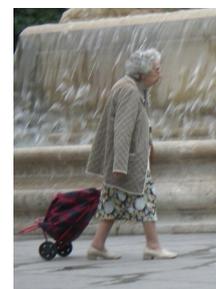
## Constat

Dans les grandes villes, la question de la cohésion sociale est un enjeu crucial, depuis l'échelle supra-communale jusqu'à l'échelle du quartier. Les grandes villes, partout dans le monde, sont les premiers réceptacles de l'immigration internationale et de la pauvreté (sans que ces deux phénomènes ne soient forcément liés). Même au sein des villes qui se développent et sont en bonne santé économique, paradoxalement, certains quartiers concentrent des situations de pauvreté indignes (Cities of Tomorrow, 2011). Ce n'est donc pas parce qu'une ville est attractive qu'elle est nécessairement cohésive et inclusive. La stratégie Europe 2020, qui préconise un développement économique intelligent et durable, mais aussi inclusif concerne donc tout particulièrement les villes, qui ont un rôle essentiel à jouer dans sa mise en œuvre (Cities of Tomorrow, 2011).

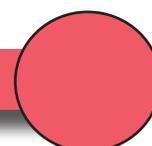
Dans les villes wallonnes, les difficultés sociales ont tendance à se concentrer dans les quartiers centraux et les faubourgs, tandis que les périphéries accueillent traditionnellement une population plus aisée. Les villes wallonnes, par rapport au reste du territoire régional, sont ainsi confrontées à des défis majeurs et qui leur sont spécifiques, comme par exemple la question de l'intégration des populations immigrées et les frictions que peut provoquer la cohabitation entre populations issues de différentes cultures. Par ailleurs, dans de nombreuses villes, un nombre croissant de personnes en décrochage ou en opposition vis-à-vis de la société peut mener au développement de sous-cultures fermées entretenant des attitudes fondamentalement hostiles à l'égard de notre modèle de société (Cities of Tomorrow, 2011). Enfin si, à première vue, dans certains quartiers, des populations

issues de cultures différentes cohabitent, cela ne signifie pas pour autant qu'elles se côtoient et qu'elles ont de véritables échanges : les lieux fréquentés et les réseaux sociaux ne sont souvent pas les mêmes. Ainsi, non seulement la ville fait l'objet d'une fragmentation socio-spatiale accrue, mais même dans les quartiers dans lesquels on observe une certaine diversité, les groupes de population ne se mélangent pas nécessairement.

Le quartier, en tant que cadre de vie « commun », peut cependant constituer une ressource pour les processus d'intégration sociale et pour développer la cohésion sociale, notamment au travers de dynamiques de quartier. Le potentiel que représente la diversité socio-économique, culturelle, générationnelle et ethnique doit par ailleurs être davantage exploité comme une source d'innovation. Les villes de demain se doivent d'être accueillantes pour les personnes âgées et les familles, mais aussi de devenir des lieux de tolérance et de respect (Cities of Tomorrow, 2011).



## 2. FAIRE DE LA VILLE UN VECTEUR DE MIEUX VIVRE ENSEMBLE



**Trouver des moyens d'action plus efficaces pour favoriser la cohabitation mais aussi le tissage de liens entre populations de cultures, de générations ou de statuts sociaux différents, notamment au travers de la création d'espaces favorisant la rencontre, au travers de dynamiques de quartier (faire des choses ensemble pour son quartier permet aussi d'apprendre à se connaître) et enfin, au travers de projets innovants faisant de la diversité un atout ; lutter plus efficacement contre la concentration de la précarité et la formation d'îlots de pauvreté au sein des villes.**

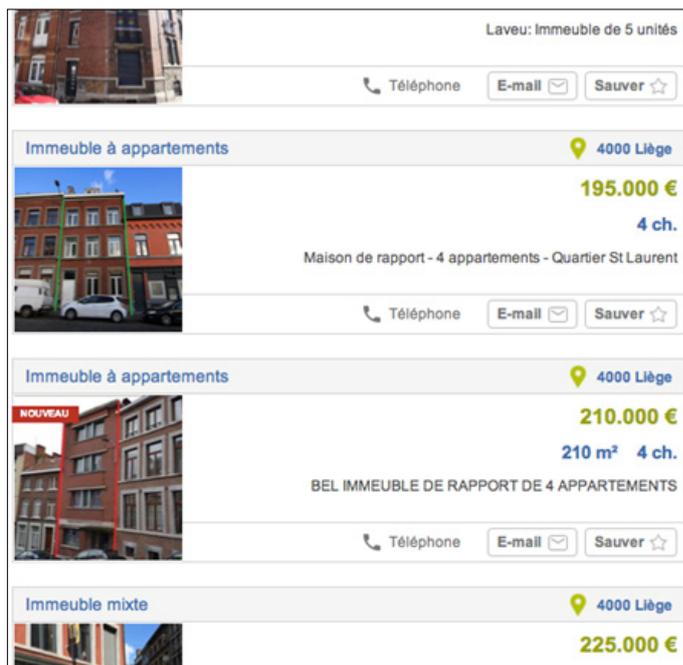


Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.1	2.3	3.1	4.1	4.2	5.1	5.2	5.3
6.1	6.2	7.1	7.2				

## Constat

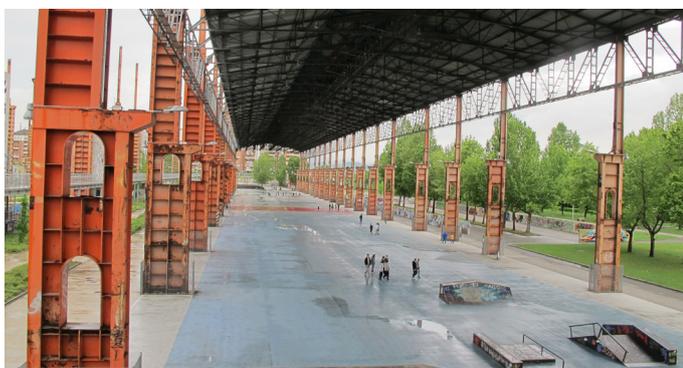
L'étalement urbain et la prolifération de développements résidentiels et économiques peu denses en marge des espaces urbanisés constituent l'une des principales menaces en termes de développement territorial durable ; les services publics deviennent plus coûteux et plus difficiles à assurer, les ressources naturelles sont surexploitées, les réseaux de transport en commun sont insuffisants et dès lors, la dépendance à la voiture et la congestion dans et autour des villes sont importantes (Cities of Tomorrow, 2011). Pourtant, bien que ce constat soit connu, la périurbanisation se poursuit autour des villes wallonnes, une grande majorité des familles et des jeunes ménages désirant fonder une famille continuant de s'installer dans les zones périurbaines ou le rurales, soit parce que le milieu urbain ne répond pas ou plus à leurs attentes en termes de qualité de vie, soit de guère lasse, parce qu'ils ne trouvent pas en ville de logement unifamilial accessible et de qualité. La poursuite de l'étalement urbain pose d'inévitables et énormes problèmes de mobilité et d'aménagement du territoire. Elle génère un coût financier pour les communes périphériques qui n'est pas toujours couvert par les revenus engrangés par l'arrivée de nouveaux ménages. Elle représente un coût supplémentaire pour la collectivité lié à la dégradation des tissus urbains centraux qui sont délaissés par ces ménages.



« Immoweb : des biens et un environnement qui correspondent rarement aux attentes des jeunes ménages. »

## 3. ENCOURAGER LE RECYCLAGE URBAIN

Encourager le recyclage urbain afin d'assurer un développement territorial plus durable à la Wallonie, au travers notamment de mesures incitatives à l'attention des jeunes ménages et des familles désirant s'installer en cœur de ville, mais aussi par le soutien et le développement de projets, y compris privés, visant la production ou la rénovation de logements en milieu urbain (voir objectif suivant) ; accompagner et encadrer la croissance des villes de manière stricte et concertée avec les communes périphériques, afin de maîtriser autant que possible le phénomène de dilution et éviter les coûts associés à l'étalement urbain, comme par exemple l'engorgement des réseaux routiers.



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.2 2.1 2.3 3.1 8.1

## Constat

Les perspectives démographiques indiquent que le nombre de ménages en Wallonie est amenée à augmenter de manière significative dans les prochaines décennies, par l'intermédiaire de trois phénomènes conjoints : la croissance de la population (y compris par les migrations internationales), le vieillissement de la population (augmentation de l'espérance de vie) et l'évolution de la structure des ménages (augmentation constante des personnes isolées et des familles monoparentales). Ceci implique qu'à moyen et long terme, les besoins en logement vont augmenter mais aussi évoluer vers des logements de plus petite taille et mieux localisés vis-à-vis des centres urbains et des transports en commun.

La poursuite actuelle de la production de logements unifamiliaux en périphérie ou en milieu rural risque donc de mener rapidement à un déséquilibre entre l'offre et la demande en logements. Les cœurs de villes, mieux pourvus en logements de petite taille et en aménités et services divers, ont tendance à attirer les ménages plus âgés, les ménages de petite taille et les populations récemment immigrées.

Une bonne partie de ces ménages, en situation financière difficile voire précaire, se contente d'un logement de faible qualité mais financièrement accessible, au sein d'un parc locatif privé géré par des propriétaires pas toujours très scrupuleux. Cette réalité du marché immobilier favorise la concentration de la pauvreté dans certains quartiers urbains déclassés, dont les ménages plus aisés ne veulent plus entendre parler. Afin de privilégier une certaine mixité sociale, générationnelle et culturelle au sein des villes wallonnes, les responsables locaux ont dès lors tout intérêt à chercher à contrebalancer cette tendance naturelle à la paupérisation des centres urbains en y encourageant la production d'un logement urbain de qualité.

## 4. PRIVILEGIER UN LOGEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE

**Répondre aux évolutions démographiques attendues et à leurs conséquences pour les villes en termes de besoins en logement par la production de logements urbains accessibles et de qualité, pour tous les types de ménages (y compris les familles), et aussi par l'offre de services et d'aménités qui participent à la qualité de vie (espaces verts, commerces, établissements scolaires, infrastructures sportives et de loisirs, etc.) ; par ailleurs, renforcer le contrôle de la qualité du parc locatif privé, afin de prévenir sa dégradation.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.2	1.2	2.1	3.1	3.2	4.2	5.1	5.2
5.3	6.1	8.1					

## Constat

Les espaces publics en milieu urbain, en tant que bien commun, constituent un enjeu essentiel. Servant de décor aux activités et aux déplacements quotidiens des citoyens et autres usagers de la ville (promeneurs, touristes, travailleurs, étudiants...), ils participent à l'image de la ville et sont par ailleurs vecteurs d'identification. Les espaces publics, parce qu'ils servent aussi de support aux rencontres et aux interactions humaines, et parce qu'ils peuvent à l'inverse devenir la scène de conflits entre usagers ou d'appropriations moins positives, représentent également un enjeu en termes de cohésion sociale. La qualité de conception des espaces publics peut jouer un rôle non négligeable dans le développement de ces dynamiques positives ou négatives, mais aussi dans le fait qu'un espace public est bien ou mal vécu. Pourtant, il est rare que les villes aient une réflexion approfondie et une vision d'ensemble pour leurs espaces publics.

Trop rarement également, elles recourent aux compétences d'architectes paysagistes ou de designers urbains spécialisés dans la conception des espaces publics et capables d'intégrer l'ensemble de leurs composantes (matériaux, fonctions, éclairage, etc.) pour créer un aménagement cohérent, qui a du sens vis-à-vis d'un contexte particulier et qui répond aussi aux besoins des différents usagers. Une attention particulière doit être apportée au confort de déplacement des usagers faibles (personnes à mobilité réduite, poussettes...) afin de favoriser la mobilité douce. Enfin, au-delà du moment de l'investissement, les espaces publics nécessitent une gestion à plus long terme. Le manque d'entretien ou d'animation de certains espaces publics peut en effet rapidement créer une impression de mal-être, voire d'insécurité, réduisant à néant les efforts réalisés au moment de l'investissement. Par ailleurs, certains espaces publics emblématiques apparaissent comme de véritables symboles du renouveau urbain de différentes villes. Aujourd'hui, nous disposons d'un véritable savoir-faire et de retours d'expérience en matière de « *placemaking* » qu'il s'agit de valoriser.

## 5. OFFRIR UN RESEAU D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS

Planifier et penser à l'échelle de la ville et des quartiers un véritable réseau d'espaces publics et d'espaces verts, aux qualités et aux ambiances diversifiées, qui permettra de rendre l'expérience urbaine plus agréable et intéressante ; par ailleurs, mettre peu à peu en oeuvre ce réseau en accordant une attention toute particulière au design et à l'aménagement des différents espaces, en introduisant notamment dans la réflexion des concepts comme la marchabilité, la ludicité, le bien-être, le sentiment de sécurité (pour tous et pour toutes), qui forceront les aménageurs (paysagistes, urbanistes,...) à replacer l'utilisateur au centre de leurs préoccupations ; enfin, assurer l'entretien régulier de ces espaces, ainsi que leur animation, en recourant notamment à des techniques comme le « *placemaking* », pour qu'ils continuent à jouer pleinement leur rôle sur le plus long terme.



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.2	1.2	2.1	3.1	3.2	5.1	5.2	5.3
6.1	8.1						

## Constat

Dans sa stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, la Commission européenne ambitionne de sortir de la crise économique-financière tout en intégrant les dimensions environnementales et sociales. Cet objectif de redéploiement économique, durable, intelligent et inclusif, le Gouvernement wallon l'a également clairement exprimé, notamment au niveau de sa déclaration politique de 2014.

De tous temps, les villes ont joué un rôle crucial en tant que moteurs de l'économie, lieux de connectivité, de créativité et d'innovation ainsi qu'en tant que centre de services pour les territoires qui les entourent (Cities of Tomorrow, 2011). Ce rôle dynamogène résulte de la concentration d'activités, d'acteurs et de flux susceptibles de générer des externalités positives, c'est-à-dire des effets induits qui dépassent le strict cadre urbain. L'attractivité des villes, qu'elles soient grandes ou petites, est liée non seulement à cette concentration mais également, comme le souligne Richard Florida (2002), à la diversité socio-culturelle, qui doit être vue comme une richesse, et à la qualité de vie qu'offrent les villes, par leurs aménités culturelles et de loisirs notamment, qui sont susceptibles d'attirer ou de retenir les « talents ». Le milieu urbain apparaît également comme un véritable incubateur de créatifs grâce à sa concentration en activités d'enseignement, de formation et de recherche.

L'actuel modèle de développement économique, dans lequel la croissance ne signifie pas nécessairement davantage d'emplois, génère d'importants défis: assurer une vie décente à ceux qui sont exclus du marché du travail et les engager dans la société (Cities of Tomorrow, 2011). Face aux dérives de la mondialisation et en réponse aux défis socio-économico-environnementaux, l'autorité européenne encourage une économie résiliente, c'est-à-dire capable de résister aux chocs et perturbations externes (OCDE, 2014), et inclusive, ce qui implique la création d'emplois accessibles au plus grand nombre (OCDE, 2014). Dans ce contexte, la promotion des circuits courts ainsi que des filières locales constitue une piste à explorer. En particulier, l'agriculture urbaine, mais aussi le renforcement des liens entre la ville et les petits producteurs agricoles situés dans son hinterland sont de nature à favoriser l'emploi local et à améliorer la résilience de nos territoires face à la mondialisation.

## 6. FAIRE DES VILLES DES MOTEURS DU REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE

**Soutenir l'économie urbaine au travers de la création d'activités et d'emplois s'appuyant sur les ressources et les besoins endogènes et au travers du développement de nouvelles compétences et savoir-faire locaux qui permettront de progressivement relocaliser l'économie et garantir que les villes wallonnes contribuent aux objectifs de la stratégie EU2020 (dont le mot d'ordre est « *smart and inclusive green growth* ») en devenant des centres économiques plus compétitifs, créateurs d'emplois et de croissance.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

2.1

2.2

2.3

3.1

5.1

5.2

## Constat

Faire bien plus avec beaucoup moins tel est l'adage de l'économie circulaire ! William Mc Donough et Michael Braungart, auteurs de « *Cradle to Cradle* » se montrent plus ambitieux encore en donnant comme sous-titre à leur best-seller « Créer et recycler à l'infini ». Dans un contexte de raréfaction des ressources, de croissance démographique, de dégradation environnementale mais aussi de précarité grandissante, l'« économie des boucles » apparaît comme un modèle particulièrement porteur, a fortiori en milieu urbain. En effet, la concentration d'individus et d'activités génère une grande quantité de déchets qui peuvent constituer une nouvelle ressource et être valorisés dans cette nouvelle économie. Mais cela va bien au-delà du « simple » recyclage. Reposant sur le principe de la circulation des matières premières non dégradables, elle inclut de nombreuses pratiques allant de la réparation à l'écologie industrielle en passant effectivement par le recyclage (ADEME, 2013).

Cette diversité de pratiques ouvre la voie à une foule de possibilités d'initiatives locales et apparaît particulièrement propice au micro entrepreneuriat. Les projets peuvent être conçus individuellement ou collectivement, par exemple à l'échelle d'un quartier, ce qui permet également de créer du lien et de la cohésion sociale. Ils peuvent cibler certains groupes comme les jeunes, les aînés ou au contraire favoriser l'intergénérationnel.

A l'économie circulaire, il est tentant d'associer la dynamique des circuits courts, favorisée par la proximité et l'intensité des échanges, caractéristiques du milieu urbain. Ces nouveaux modèles économiques sont également susceptibles de modifier le rapport du citoyen avec le territoire et de favoriser l'ancrage local.

### Les pratiques qui fondent l'économie circulaire



PhD2050, 2014 d'après ADEME, 2013.

## 7. SOUTENIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**Encourager le recyclage sous toutes ses formes, ainsi que la valorisation des déchets et les activités basées sur le concept d'économie circulaire, susceptibles d'insuffler une nouvelle vitalité dans les quartiers urbains et de créer des emplois locaux et du lien social, au départ de ressources d'ores et déjà présentes.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

2.3 3.2 4.1

## Constat

« Une ville intelligente est une ville où les réseaux et services traditionnels sont rendus plus efficaces par l'utilisation des technologies numériques et des télécommunications, au bénéfice de ses habitants et de ses entreprises » (Commission européenne, Stratégie numérique pour l'Europe, 2014).

La « troisième révolution industrielle », qui repose sur l'association des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des énergies renouvelables, conceptualisée par Jérémy Rifkin (2012), apparaît porteuse de développement économique et de progrès social.

Les technologies de l'information et de la communication impactent, d'ores et déjà, nos modes de vie. Elles concernent l'ensemble de la dynamique urbaine, tant au niveau de la gouvernance, que du fonctionnement de la ville et de la qualité de vie, c'est ce qui explique l'émergence des concepts de « ville intelligente » ou « smart city ».

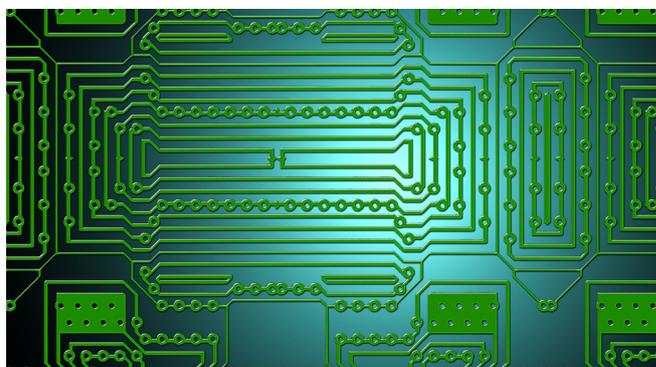
La connexion au réseau à très haut débit constitue aujourd'hui un réel facteur d'attractivité, véritable catalyseur de croissance, comme le souligne le plan numérique wallon (Digital Wallonia 2015). Le numérique apparaît également comme une ressource pour la nouvelle économie dite « collaborative » qui repose sur la capacité des individus à se connecter et s'organiser entre eux afin de produire de la valeur ajoutée, approche typiquement « bottom-up », qui convient particulièrement bien aux dynamiques locales de quartiers.

En effet, l'émergence des technologies de l'information et de la communication a favorisé la mobilisation des capacités et réseaux locaux avec paradoxalement une importance croissante accordée aux lieux. Face à cette dialectique, le rôle des facteurs locaux se voit ainsi renforcé d'où l'émergence du concept de « globalisation » introduit par le sociologue Blaise Galland, en 1995 déjà, pour caractériser l'effet des technologies de l'information sur le territoire.

Mais si elle est potentiellement créatrice de richesses, la révolution numérique peut également être source de fractures et d'exclusion sociale. L'accès pour tous à ces nouvelles technologies constitue donc comme un nouveau défi en matière de cohésion sociale.

## 8. CREER DES VILLES INTELLIGENTES

**Développer les équipements et les réseaux afin d'assurer la transition numérique et d'accroître l'attractivité des villes, mais aussi promouvoir l'accès à ces technologies à l'ensemble des citoyens afin que la ville intelligente soit aussi inclusive et participe au bien-être de tous ; à l'échelle des quartiers, mobiliser ces nouvelles technologies pour favoriser l'émancipation collective et individuelle aux travers des nouvelles perspectives qu'elles offrent en termes de projets locaux et de liens sociaux.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

3.1

## Constat

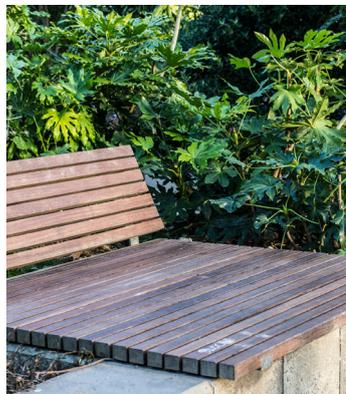
Les écosystèmes urbains sont sous pression. L'étalement urbain et l'imperméabilisation croissante des sols menacent la biodiversité, augmentent le risque d'inondation et menacent nos ressources en eau (City of Tomorrow, 2011). Par ailleurs, les citoyens expriment un besoin croissant de nature et les grands espaces verts urbains ne suffisent plus à répondre à leurs désirs. C'est aussi dans leur propre rue, au cœur des quartiers, que la verdure est attendue comme une composante essentielle de la qualité de vie et du bien-être en ville. Cette demande citoyenne pour plus de nature en ville, mais aussi pour une agriculture urbaine devrait s'amplifier dans le futur sous l'influence de mouvements citoyens d'ampleur globale, qui s'organisent via internet et les réseaux sociaux notamment. La végétation urbaine a de multiples effets environnementaux bénéfiques : elle contribue à améliorer la qualité de l'air urbain (captation des particules fines), à absorber le bruit, à retenir l'eau en cas de fortes pluies, à protéger les bâtiments, à réguler la température dans les espaces publics en été et enfin, elle permet de renforcer la biodiversité et de créer un véritable réseau écologique. Au-delà du végétal, la présence de l'eau en milieu urbain permet également d'animer les espaces communs et de les rafraîchir en été. La création de volumes de rétention (bassins, etc.) peut également participer à une meilleure gestion des eaux de ruissellement.



« Minéralité excessive de certains quartiers urbains et envies de nature exprimées par des enfants. »

## 9. INVITER LA NATURE AU CŒUR DE LA VILLE ET LA PRESERVER

Renforcer la présence de la nature dans la ville et reconnecter les milieux urbain et rural au travers de la planification d'un véritable réseau vert et bleu (*green and blue infrastructure*) à l'échelle de la ville étendue ; matérialiser et compléter peu à peu ce réseau au travers de diverses actions : création d'espaces verts de proximité au cœur des quartiers, soutien de l'agriculture urbaine et autres projets fondés sur la nature (*nature-based solutions*), plantation d'arbres et de végétaux dans l'espace public, création de plans ou de filets d'eau lorsque des travaux de voirie sont réalisés, soutien des initiatives citoyennes et associatives de type « jardins partagés », recours aux toitures vertes, végétalisation des façades grâce aux plantes grimpantes, utilisation plus durable du sol...



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.1

1.2

3.1

3.2

5.3

6.1

## Constat

Une ville durable doit avoir des espaces publics attractifs mais aussi promouvoir une mobilité durable, inclusive et saine. La mobilité douce doit devenir plus attrayante (cf. objectif p.19) et les systèmes multimodaux de transport public doivent être privilégiés (Cities of Tomorrow, 2011).

Densité est trop souvent synonyme de congestion et nuisances ce qui apparait pour le moins paradoxal puisque la proximité permet de réduire les besoins en déplacements. Par ailleurs, des flux de voitures importants ainsi que des comportements automobiles inappropriés en milieu urbain contribuent à créer un sentiment d'insécurité, réduisent la qualité de vie en ville et n'encouragent pas la mobilité douce. Enfin, l'activité économique en milieu urbain génère également de nouveaux enjeux comme la question des livraisons et, plus particulièrement, celle du « dernier kilomètre ». Le principal défi de la mobilité en ville concerne donc la coexistence entre différents types d'usagers, qui utilisent différents moyens de transport et ont différents buts de déplacement : comment pacifier cette coexistence et garantir un certain équilibre entre les usagers ?

L'évolution des techniques, mais également des comportements, donne aujourd'hui l'opportunité de reconsidérer la manière de se mouvoir et de diversifier les moyens de transport utilisés : skateboard électrique, *solowheel*, vélo électrique, *city-bus*, tram, métro, navettes fluviales, voiture partagée, voiture électrique et hybride, ... sans oublier la marche, le champ des possibles n'a jamais été aussi ouvert ! La mobilité de demain sera donc multimodale. Encore faut-il que la ville soit préparée à l'accueil de ces nouveaux équipements et pratiques d'ores et déjà présentes : systèmes multimodaux de transport public, confort d'utilisation y compris pour les usagers plus faibles (personnes moins valides, poussettes, etc), aménités, espaces publics partagés et conviviaux... les défis pour les aménageurs sont immenses.

Par ailleurs, la mobilité étant également source d'émancipation et de développement personnel (ne fût-ce que par le fait qu'elle peut donner accès à un emploi), la question de l'accessibilité pour tous aux transports publics est un enjeu de taille pour promouvoir une ville durable, inclusive et saine.



## 10. OPERER UNE TRANSITION VERS UNE MOBILITE URBAINE PACIFIEE ET INTEGREE

**Assurer la transition vers une mobilité urbaine pacifiée et plus intégrée, en privilégiant la mobilité douce et les systèmes de transport public multimodaux, confortables, accessibles à tous et depuis tous les quartiers, cœurs de ville ou faubourgs ; intégrer les nouveaux comportements et les modes de transport qui permettent une meilleure qualité de vie en ville, sans exclure les fonctions économiques compatibles avec l'environnement urbain, ni les habitants.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.1 1.2 3.1 5.3 8.1

## Constat

En raison de leur densité, les villes représentent un potentiel énorme en termes d'économies d'énergie et de transition vers une économie neutre en carbone (Cities of Tomorrow, 2011). En effet, en termes de consommations énergétiques, le bilan des citoyens wallons est nettement plus positif que la moyenne régionale, même si l'on ne tient pas compte de l'impact des déplacements. Toutefois, les villes wallonnes pourraient faire encore mieux et aller vers le « zéro carbone ».

Un important potentiel de réduction des consommations énergétiques existe encore dans nos villes par le fait que la grande majorité du stock bâti est ancien et mal isolé. Il y a dans ce domaine une réelle opportunité, à la fois, d'améliorer le confort du bâti et, dès lors la qualité de vie, de réduire notre empreinte énergétique et de stimuler un secteur économique avec un ancrage local fort, à savoir celui de la construction.

Par ailleurs, la réduction de la part modale de la voiture individuelle constitue un autre moyen pour les villes wallonnes d'améliorer leur bilan énergétique. En ce qui concerne la production locale d'énergie renouvelable, la contribution des villes wallonnes reste très faible alors qu'elle est essentielle pour réduire notre dépendance énergétique.

Pourtant, elles pourraient par exemple augmenter leur production d'énergie solaire par la valorisation de certaines grandes toitures. Enfin, la question de la transition énergétique, que ce soit dans sa dimension consommation ou production, reste trop souvent traitée à l'échelle du ménage individuel : trop peu d'initiatives collectives et mutualisées sont développées et encouragées dans ce domaine.

En ce qui concerne la production locale, une réflexion collective devrait être menée sur les techniques à privilégier, les organisations et les structures qui pourraient porter ces projets, ainsi que les ressources individuelles et collectives qui pourraient être valorisées.



## 11. ORGANISER LA TRANSITION ENERGETIQUE (PRODUCTION ET CONSOMMATION)

**Réduire les consommations énergétiques des villes en accélérant la rénovation et l'isolation thermique des bâtiments existants mais aussi en changeant les comportements des ménages ainsi que des actifs sur leurs lieux de travail ; augmenter la production locale d'énergie renouvelable en encourageant et en soutenant les initiatives collectives et les projets citoyens de production locale ; envisager la question de la production énergétique à une échelle plus large, de nature à renforcer les liens entre la ville et son hinterland.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

3.1

3.2

## Constat

Le changement climatique est en marche et de plus en plus de villes subissent déjà certains de ses effets directs, comme par exemple des inondations plus fréquentes, phénomène accentué par l'artificialisation excessive des sols, ou encore les îlots de chaleur en été, vu le caractère très minéral du milieu urbain (espaces publics, façades et toitures sont autant de surfaces qui emmagasinent la chaleur).

Bien souvent ce sont les quartiers les plus défavorisés qui sont aussi les plus vulnérables vis-à-vis de ces phénomènes climatiques. Face au problème global qu'est le réchauffement, chaque ville, chaque quartier, mais aussi chaque citoyen a un rôle à jouer : d'une part, en cherchant à réduire au maximum son empreinte écologique pour limiter le réchauffement et d'autre part, en recherchant collectivement des solutions pour adapter la ville et la rendre plus résiliente face au changement climatique. Par sa stratégie « Europe 2020 », l'Europe s'est fixée pour objectif de réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990, d'utiliser 20% d'énergie renouvelables et d'augmenter l'efficacité énergétique de 20%.

Rappelons par ailleurs l'engagement récent, obtenu lors de la COP21 en 2015, d'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre afin de maintenir l'élévation de la température moyenne du globe sous 2°C supérieurs aux niveaux préindustriels, et si possible sous 1,5°C.

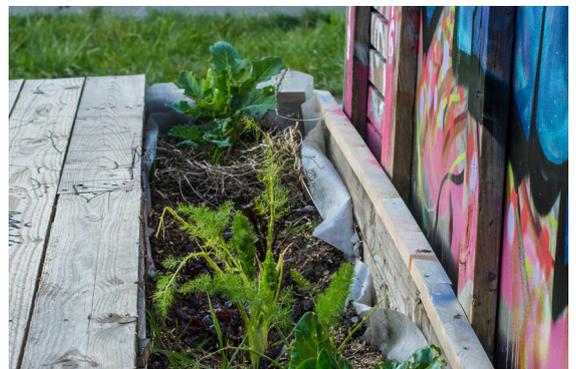
Les villes wallonnes ont donc également le devoir de s'inscrire dans cette démarche. Certaines s'y sont déjà lancées, surtout au travers de politiques et de mesures visant les ménages individuels (soutien à la rénovation énergétique des logements, sensibilisation aux nécessaires changements de comportement, etc.).

Il est à présent temps d'également imaginer et mettre en œuvre des solutions au travers de dynamiques plus collectives : mutualisation des ressources, révision des politiques d'aménagement du territoire à la lumière du défi climatique et en particulier pour minimiser la part des gaz à effets de serre produits par les déplacements domicile-travail notamment, etc.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de décider des mesures à mettre en œuvre pour améliorer la résilience de nos villes et quartiers face à ce phénomène : quelles adaptations sont possibles à court, moyen et long terme ? Quelles mesures réglementaires peuvent être prises dès maintenant pour limiter l'imperméabilisation des sols et ainsi réduire le risque d'inondations ? Ou encore, comment renforcer petit à petit la couverture végétale en période estivale, afin de réduire les îlots de chaleur ?

## 12. LUTTER CONTRE ET S'ADAPTER AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

**Engager l'ensemble des forces vives dans la lutte contre le réchauffement climatique : d'abord dans la réflexion (comment, individuellement et collectivement, réduire notre impact écologique?) et ensuite dans l'action (investissements à réaliser, sensibilisation, formation et changements de comportement à mettre en œuvre en termes de mobilité, de consommation, etc.) ; par ailleurs, mettre en œuvre les politiques et mesures nécessaires pour faire évoluer les villes et les quartiers wallons de manière à les rendre plus résilients face au changement climatique.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.1

3.2

6.1

## Constat

Les villes qui « gagnent » aujourd'hui ont toutes développé un projet culturel fort et ambitieux. La culture apparaît de plus en plus comme un vecteur de rayonnement et d'identité des villes. Elle participe à la « fabrique de la ville », à sa transformation. Dans certains cas, elle constitue même un véritable catalyseur de la régénération urbaine à l'instar de Lens et de son musée du Louvre, ou de Nantes avec ses désormais célèbres Machines de l'île de Nantes.

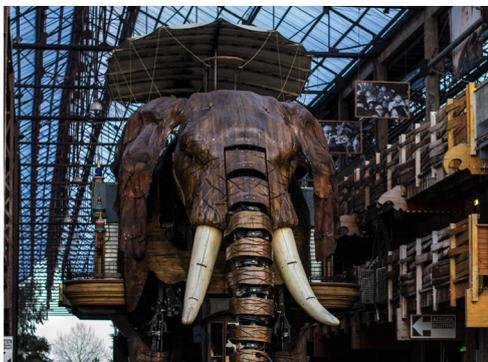
Mais la culture prend également source au cœur des quartiers, sous des formes diverses et sans cesse innovantes : *street art*, *hip hop*, carnaval de quartier et autres cabarets. Dans ce cas, elle apparaît davantage au service de la cohésion, de l'émancipation individuelle et collective, du lien social. La culture et la production artistique, en tant que sources permanentes de réinvention, de créativité et d'innovation, participent également à diffuser un certain esprit d'entreprendre.

Ces deux approches, visant la régénération urbaine ou l'émancipation sociale, ne sont nullement incompatibles et tendent au contraire à se croiser, comme ces jeunes du collectif Hip Orgue qui eurent l'occasion de danser dans les murs de l'Opéra Royal de Wallonie sur la musique d'un orgue.



## 13. SOUTENIR LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE URBAINES

**Promouvoir les dynamiques culturelles et artistiques innovantes qui permettent à la ville de se définir et de rayonner dans un contexte plus large ; soutenir les formations et autres activités dans ce domaine qui fournissent à la fois un accès à la culture ainsi qu'un moyen d'épanouissement et d'expression pour les jeunes, les seniors... et le citoyen en général.**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

3.1

5.1

## Constat

L'espérance de vie dans les villes wallonnes est inférieure à la moyenne régionale et le pourcentage de population souffrant d'une maladie chronique est plus élevé dans les villes wallonnes de l'ancien sillon industriel. Ceci peut en partie s'expliquer par une concentration de la pollution en milieu urbain. La pollution de l'air par les particules fines est par exemple associée à plus de 455.000 décès prématurés chaque année dans les 27 états membres européens (Cities of Tomorrow, 2011). Mais surtout, il existe toujours une relation entre le niveau de santé, d'une part, et le niveau d'instruction et de revenus des ménages d'autre part, ce qui explique également la situation défavorable de la plupart des villes wallonnes. L'obésité, en particulier, est un problème de santé majeur dans nos pays occidentaux, causant des maladies et des décès prématurés.

Pourtant, les villes ont aussi de nombreux atouts en termes de santé : elles sont généralement bien pourvues en services et infrastructures de soins de santé. Par ailleurs, elles constituent un cadre de vie qui permet de privilégier une mobilité active. A une échelle plus globale, on constate ainsi que l'espérance de vie est nettement plus élevée dans les grandes métropoles (New-York, Londres, Paris, etc.), grâce à un meilleur accès aux soins de santé mais aussi et surtout parce que ces villes se vivent davantage à pied, à vélo et en transports en commun.

*Extrait du rapport de l'IWEPS (2013):*  
 « La santé des Wallons mesurée via trois indicateurs basés sur l'espérance de vie, les maladies chroniques et les bénéficiaires d'une intervention majorée de l'INAMI révèlent sans surprise que les difficultés liées à la santé se concentrent géographiquement là où les défis socio-économiques sont les plus importants ».

Source : IWEPS, 2013.

## 14. PROMOUVOIR LA SANTE EN VILLE

**Améliorer le niveau général de santé en milieu urbain en travaillant conjointement sur les différentes dimensions de la problématique : la qualité de l'air en ville (l'améliorer via la mobilité, la végétation, des activités non polluantes, etc.), l'hygiène de vie (sensibiliser à l'importance de l'activité physique, de l'alimentation, etc. via les acteurs locaux de la santé et les écoles), la conception urbaine (privilégier les aménagements favorisant une mobilité active : mixité fonctionnelle, espaces publics agréables aux piétons et aux cyclistes, réseau de mobilité douce, etc.).**



Des exemples répondant à cet objectif ?  
 Consulter les fiches actions (à partir de p.36)

1.1 3.1 3.2 5.3

# TYPLOGIE DES ACTIONS ET EXEMPLES ILLUSTRÉS

Cette partie du document concerne la manière dont une politique wallonne de la ville peut être, concrètement, mise en oeuvre (comment faire ?). Elle propose d'abord une typologie des modes d'actions qui forment la politique de la ville. Cette typologie met en évidence que les actions à mener sont de différentes natures, concernent différentes échelles et différents acteurs.

Nous proposons ensuite une série d'exemples de projets et actions choisis pour leur capacité à rencontrer différents principes de gouvernance et objectifs prioritaires de la politique wallonne de la ville. Les exemples sont présentés sous forme de fiches action illustrées, classées selon la typologie reprise ci-dessous.

Notre ambition est ici d'illustrer comment une action concrète est susceptible de s'inscrire dans une approche transversale et cohérente de la ville et, en retour, comment cette même action peut bénéficier de la dynamique globale.

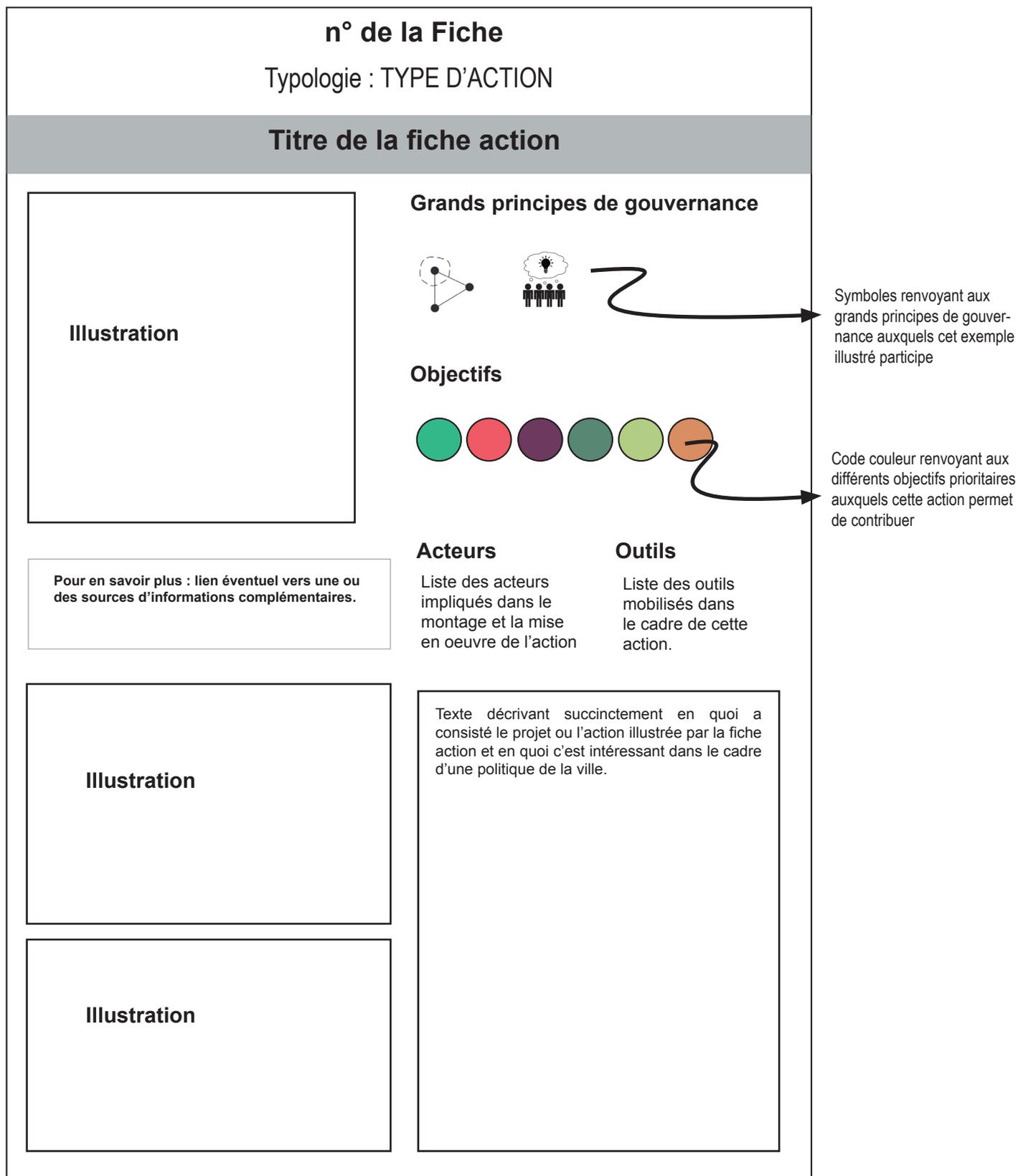
La mise en oeuvre concrète de la politique wallonne de la ville devra nécessairement faire intervenir différents types d'intervention sur l'environnement urbain :

<b>PLANIFICATION STRATÉGIQUE</b>	Plan, schéma, matérialisant un projet de territoire (type SCOT, Masterplan...)
<b>OUTILS OPÉRATIONNELS ET INCITANTS</b>	Mesures urbanistiques, subsides, règlements, zones franches et autres mesures de discrimination positive.
<b>GRANDS PROJETS URBAINS</b>	Grands projets d'infrastructures (bâtiments, réseaux verts et bleus, espaces publics, espaces verts de proximité, quartiers durables, réseaux structurants de mobilité, etc.)
<b>ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE</b>	Action sociale de proximité, ancrée au coeur des quartiers les plus défavorisés (accompagnement, formation, aides diverses...)
<b>ANIMATION</b>	Événements, activités temporaires, ludiques, festives destinées à animer et à rendre la ville plus vivante.
<b>EMPOWERMENT</b>	Mobilisation et encouragement des citoyens et autres acteurs locaux (associations, écoles...) à participer activement à l'amélioration du cadre de vie.
<b>BRANDING / COMMUNICATION</b>	Travail sur l'image de la ville, au travers de la communication (logo, brochure, site web, etc.) mais aussi de la signalisation et de l'information touristique.
<b>ACTION FONCIERE</b>	Opérateurs, à la disposition des collectivités locales, pour conduire des interventions foncières au service des politiques publiques. Stratégie foncière proactive, de nature à faciliter la réalisation de certains grands projets urbains.

## Comment utiliser les fiches actions ?

Au niveau de chaque objectif prioritaire (cf. section précédente), en bas de page, se trouve la référence des fiches actions qui fournissent des pistes d'action pour poursuivre celui-ci.

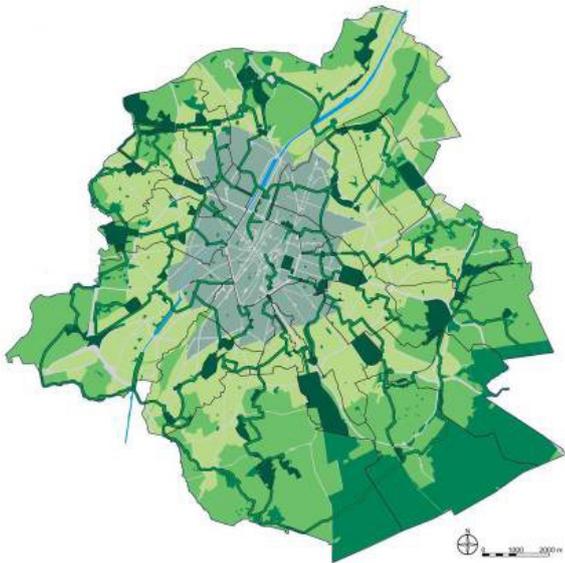
Chaque fiche action se présente de la manière suivante :



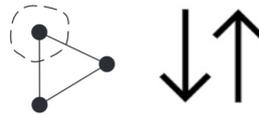
## Fiche 1.1

### Typologie : PLANIFICATION STRATÉGIQUE

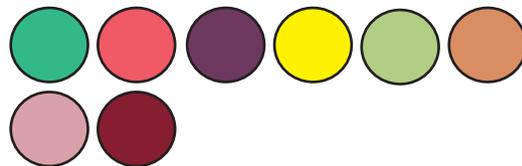
#### Le maillage vert et bleu, Bruxelles



#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Région Bruxelles Capitale  
Bruxelles Environnement  
Communes

#### Outils

Plan cadre régional

Pour en savoir plus sur le maillage Vert & Bleu à Bruxelles :

<http://www.environnement.brussels>

Le maillage vert et bleu de Bruxelles est une démarche de planification stratégique initiée en 1996 par la Région de Bruxelles-Capitale, plus précisément par « Bruxelles Environnement », son administration de l'environnement et de l'énergie, qui a notamment pour mission de « contribuer à l'amélioration continue de la qualité de vie et de l'environnement en Région bruxelloise ».

Le principe est de planifier la réalisation d'espaces verts dans les zones où ils sont déficitaires, ainsi que la réalisation de liaisons les plus conviviales possible entre ces différents lieux. Cela se traduit par l'implantation de verdure le long des axes de pénétration en ville, la réalisation d'alignement d'arbres le long des boulevards, l'amélioration des trottoirs et pistes cyclables, ou encore la valorisation des cours d'eau et de leurs berges, des voies de chemin de fer, des avenues plantées existantes... Ces investissements sont réalisés au fur et à mesure des opportunités et des budgets dégagés, en s'appuyant sur le schéma général qui identifie les priorités d'investissement.

Le maillage vert et bleu remplit plusieurs fonctions. Il permet de préserver et développer la biodiversité. Il permet par ailleurs à certaines espèces de se déplacer d'un espace vert à un autre. Il contribue également à améliorer la qualité de vie des citoyens bruxellois, en renforçant la présence de la nature au cœur de la ville. Enfin, il encourage la mobilité douce, en offrant des liaisons plus agréables.

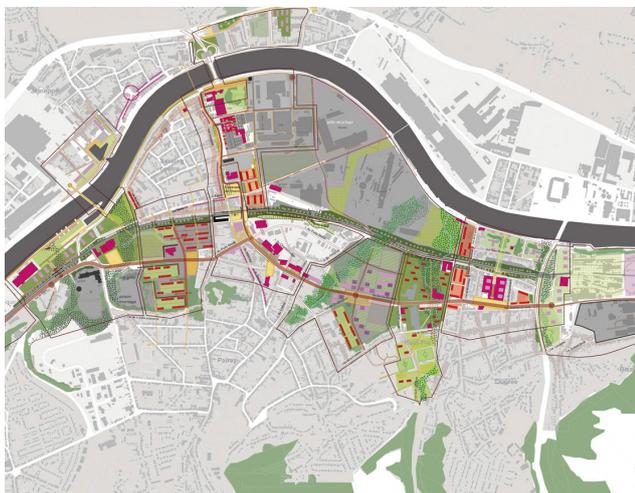
#### Intérêt pour la Politique de la Ville

La planification d'un réseau vert et bleu, sous la forme d'un plan ou d'un schéma, permet d'ensuite rechercher les fonds nécessaires mais aussi d'assurer que les liaisons vertes soient réalisées au fur et à mesure des opportunités (par exemple lorsque des travaux de voirie sont prévus). Un maillage vert et bleu à l'échelle d'une ville remplit une fonction écologique mais est aussi intéressant pour la mobilité et la qualité de vie et donc aussi pour l'attractivité résidentielle, l'économie...

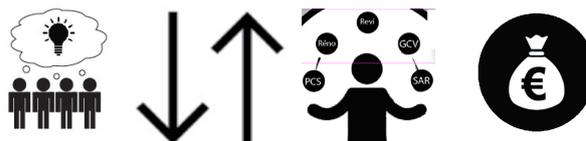
## Fiche 1.2

### Typologie : PLANIFICATION STRATÉGIQUE

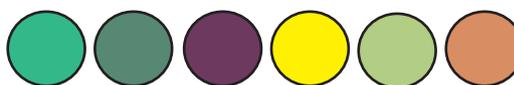
#### Master plan, Seraing



#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



Pour en savoir plus sur le Master plan de Seraing :

<http://www.eriges.be>

#### Acteurs

ERIGES  
Europe  
Gouvernement fédéral  
Wallonie (Gouv. et SPW)  
Partenaires Privés

#### Outils

Masterplan  
PPP  
Rénovation urbaine  
Revitalisation urbaine

Le Master plan de la vallée sérésienne fut initié en 2004 par l'AREBS, agence de développement économique de la commune de Seraing. Il propose une stratégie territoriale de reconversion urbanistico – économique de l'ancien bassin industriel de la vallée sur une surface de 800 hectares. Le plan-guide se présente comme un puzzle composé de portions de territoire, autonomes dans leur mise en œuvre et interdépendantes dans leur fonctionnement.

C'est aujourd'hui la régie communale autonome ERIGES qui assure l'implémentation du projet à savoir la réalisation des dossiers de financements, à commencer par celui du boulevard urbain; la promotion de zones prioritaires auprès d'investisseurs et la constitution de partenariats publics - privés pour les opérations immobilières. En effet, le projet a permis de mobiliser de nombreuses sources de financement et implique l'ensemble des acteurs de la gouvernance territoriale.



#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Disposer d'une vision stratégique du projet de territoire permet de mobiliser plus aisément les fonds de financement, qu'ils soient publics ou privés, de négocier avec les acteurs concernés, voir de coordonner leur action pour garantir davantage de cohérence et de communiquer sur le projet.

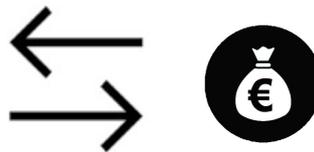
## Fiche 2.1

### Typologie : OUTILS OPÉRATIONNELS ET INCITANTS

## Rénovation des façades de la Grand Place, Mons



### Grands principes de gouvernance



### Objectifs



Pour en savoir plus sur la rénovation des façades de la Grand Place de Mons :

<http://www.projenor.com>

### Acteurs

Ville de Mons  
 Assistant à la M.O  
 (prestataire privé)  
 Europe  
 Région wallonne  
 Propriétaires des bâtiments

### Outils

Convention de servitude  
 Règlement Communal  
 d'Urbanisme

La ville de Mons a su trouver les bons outils et les moyens pour remettre en valeur les façades de la Grand-Place et des rues adjacentes. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus vaste de redynamisation du coeur de la ville (qui fait l'objet d'un périmètre de rénovation urbaine depuis les années 70).

Le coeur historique de la ville était confronté à différents problèmes qui impactaient son image et son attractivité : un nombre croissant de commerces vides, un état avancé de délabrement des façades, une différenciation architecturale entre le rez-de-chaussée commercial et les étages, des enseignes parasites, etc.

Les travaux, subventionnés à 90% par les fonds européens, ont pu être réalisés grâce à une négociation entamée par la Ville avec les propriétaires des bâtiments concernés. Cet échange avait pour but de leur présenter la convention de servitude qu'ils devaient conclure avec la ville et de discuter des modalités de paiement de la participation financière de ces propriétaires privés (10% du montant des travaux). Au final, ce sont 58 propriétaires qui ont accepté de participer à cette opération, dont 31 sur la Grand Place.

### Intérêt pour la Politique de la Ville

**Dynamique et outils d'intervention innovants, initiés et portés par l'acteur public local ; Démarche « win-win » puisque la mise en valeur du patrimoine bâti crée une plus-value tant pour les propriétaires privés concernés que pour la collectivité (ambiance dans les rues, etc.).**



## Fiche 2.2

### Typologie : OUTILS OPÉRATIONNELS ET INCITANTS

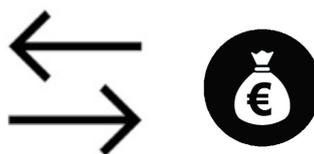
## Harmonisation des terrasses, La Louvière



Pour en savoir plus sur l'Harmonisation des terrasses à la Louvière :

[www.lalouvierecentre.be](http://www.lalouvierecentre.be)

### Grands principes de gouvernance



### Objectifs



### Acteurs

AMCV  
Asbl Centre-ville Centre de Vie  
Ville de La Louvière  
Commerçants

### Outils

Charte

La gestion centre-ville de la Louvière a élaboré une charte avec les commerçants de l'Horeca en vue d'harmoniser les terrasses sur les espaces publics rénovés, particulièrement les places.

L'asbl Centre-Ville Centre de vie a réalisé une enquête auprès des commerçants, a joué le rôle de coordinateur entre divers services. Les tables et les chaises en plastique ont été remplacées aujourd'hui par du mobilier en bois ou en métal.

C'est cette charte qui a servi de base à la Ville pour créer un règlement terrasses mis en application en 2011.

Grâce à leur implication dans la réalisation de la charte, ce sont en quelque sorte les commerçants, eux-mêmes, qui ont choisi le type de mobilier (matériaux et teintes) qui leur est imposé.

### Intérêt pour la Politique de la Ville

Démarche « *win-win* » puisque la mise en valeur des terrasses et de leur mobilier crée une plus-value tant pour les commerçants concernés que pour la collectivité (ambiance dans les rues, etc.).

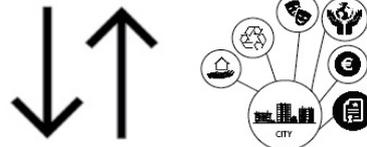
## Fiche 2.3

### Typologie : OUTILS OPÉRATIONNELS ET INCITANTS

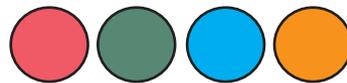
## Zone Franche urbaine, Roubaix (FR)



### Grands principes de gouvernance



### Objectifs



#### Pour en savoir plus sur la zone franche :

<http://www.ville-roubaix.fr/espace-pro/simplanter-et-se-developper-a-roubaix/zone-franche-urbaine.html>

### Acteurs

Ville de Roubaix  
PME

### Outils

Zone Franche

La création des zones franches urbaines est une mesure novatrice du Pacte de relance pour la ville instauré en France en 1996. Il s'agit d'une politique de relance économique et d'emploi avec un ancrage territorial.

Avec plus de 5.000 emplois créés depuis 1997 et l'implantation de près de 1.000 nouvelles entreprises, la zone franche urbaine de Roubaix est aujourd'hui encore l'une des plus dynamiques de France. Elle s'étend à Roubaix sur 345 hectares.

Les Zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers d'habitat dégradé, souvent des grands ensembles, qui présentent une fragilité économique. Ils sont caractérisés au départ par un déséquilibre important entre habitat et emploi.

Le double intérêt des ZFU est, d'une part, de proposer une approche transversale intégrant la dynamisation économique et la requalification urbanistique sur un territoire cohérent et bien délimité et, d'autre part, de proposer une discrimination positive d'une grande lisibilité au profit des entreprises locales vu la mise en place d'un régime fiscal particulièrement favorable.

Bien évidemment, des contraintes existent pour bénéficier des exonérations de charges sociales. Mais ces contraintes correspondent aux objectifs de la création des ZFU : favoriser l'embauche des habitants non qualifiés des quartiers sensibles.

### Intérêt pour la Politique de la Ville

Participer à la fois à la dynamisation économique et à la requalification urbanistique, cela illustre le principe de transversalité des ZFU. L'objectif des ZFU est de favoriser leur développement économique notamment par des aides accordées aux entreprises en contrepartie d'une implantation dans ces ZFU.

## Fiche 3.1

### Typologie : GRANDS PROJETS URBAINS

#### Projet Phénix, Charleroi



#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Europe  
Région wallonne  
Ville de Charleroi  
Bouwmeester  
Igretec  
Bureaux d'étude privé

#### Outils

Plan / Communication  
PPP  
Rénovation urbaine

Pour en savoir plus sur le Projet Phénix :

<http://www.charleroi.be/node/6815>

Phénix (2007-2013) est une rénovation de la ville basse qui s'inscrit dans le dessin de la Ville de Charleroi. Ce nouveau plan qui a redessiné toute la zone en face de la gare sud a permis de mener une vaste opération et de dégager des fonds européens importants.

Ce projet englobe la redynamisation de la ville basse (réaménagement des espaces piétonniers et semi piétonnier du triangle), la liaison ville basse/ville haute pour assurer la pérennité de l'activité commerciale de la rue de la Montagne, la transformation de la place de la Digue (réappropriation citoyenne), l'aménagement des Quais de Sambre, la rénovation et transformation de l'ancienne Banque Nationale en Quai de l'image et en un espace artistique et culturel, la création d'un centre de distribution urbaine (mobilité, qualité de l'air...) et, enfin, la création d'une passerelle piétonne en connexion directe avec la gare et le Centre Culturel.

Il est intéressant de constater que quasiment tout a été achevé dans ce projet d'envergure. Phénix a également servi de méthodologie et d'expertise pour continuer dans cette voie avec le projet Charleroi DC (2014-2020), qui se concentre plus sur la partie nord.

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Le projet d'ensemble pour la ville basse a permis grâce au travail sur la communication et à sa cohérence, d'obtenir des financements publics (FEDER) et également d'attirer des investisseurs privés. Cet exemple met en évidence qu'un grand projet urbain peut répondre à un grand nombre d'objectifs prioritaires pour la ville wallonne de demain.



## Fiche 3.2

### Typologie : GRANDS PROJETS URBAINS

#### Eco-quartier Eva-Lanxmeer, Culemborg (NL)



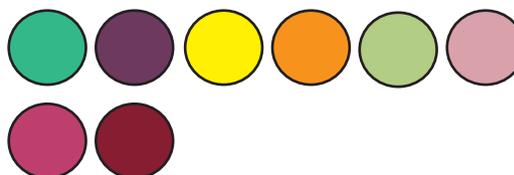
Pour en savoir plus sur l'éco-quartier Culemborg :

<http://www.eva-lanxmeer.nl>

#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Fondation EVA  
Ville de Culemborg  
Citoyens impliqués dans le projet

#### Outils

PPP  
Eco-quartier

Eva-Lanxmeer est un éco-quartier d'environ 250 logements, situé au sud de la petite ville de Culemborg (Pays-Bas), à proximité directe de la gare. Le projet a été initié au début des années 90 par Marleen Kaptein, une citoyenne sensibilisée au développement durable et convaincue qu'un changement de mentalités en matière environnementale ne peut intervenir que si l'on associe les habitants au projet dès le départ. D'autres acteurs et citoyens, intéressés par la démarche, s'y sont ensuite peu à peu greffés.

Le quartier a été co-produit par la Fondation privée EVA (centre écologique d'éducation, d'information et de conseil créé par Marleen Kaptein) et la municipalité de Culemborg. Ces co-pilotes du projet ont décidé de diversifier le plus possible les maîtres d'ouvrage au niveau des parcelles. Certaines ont été développées par la commune, d'autres par des citoyens (individuellement ou collectivement), d'autres encore par des sociétés de logement.

Diverses sources de financement ont été mobilisées, notamment grâce à la démarche « écoquartier ». Le développement du quartier a été autorisé par les autorités néerlandaises malgré la proximité d'un captage d'eau, parce que les eaux pluviales y sont gérées en surface (pas d'infiltration dans le sol). Le quartier comporte aujourd'hui des logements, des bureaux et ateliers, un centre de formation et une ferme urbaine où les habitants peuvent se fournir en fruits et légumes.

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Ce projet d'écoquartier, très réussi et qui continue à bien fonctionner sur le long-terme, illustre l'intérêt d'associer les habitants très en amont dans la production d'un éco-quartier. Il illustre également l'intérêt, pour une commune, de soutenir et collaborer avec un collectif de citoyens.

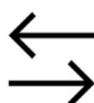
## Fiche 4.1

### Typologie : ACTIONS SOCIALES TERRITORIALISÉES

#### Repair Café, Arlon



#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



Pour en savoir plus sur le Repair Café :

<http://www.repaircafe.be/fr/>

#### Acteurs

Acteurs locaux :  
6x7 asbl  
Clack  
Greenlab Co-working asbl  
Maison des associations  
Maison de la laïcité  
Asbl 42

#### Outils

X

Apparu aux Pays-Bas en 2009, le Repair Café repose sur un groupement de réparateurs bénévoles qui proposent de réparer différents objets (matériel informatique, équipement électroménager, vêtement...) afin de prolonger la vie de ceux-ci évitant ainsi gaspillage et dépenses inutiles. A travers cette initiative, il s'agit non seulement de favoriser le recyclage mais, également, la rencontre au sein des quartiers. A titre d'exemple, et parmi une foultitude d'initiatives en Wallonie, citons le Repair Café d'Arlon porté par six associations

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Encouragement à l'initiative locale. Soutien à l'entraide locale, création de liens sociaux et de cohésion.

## Fiche 4.2

### Typologie : ACTIONS SOCIALES TERRITORIALISÉES

#### La BOM, Anvers



Pour en savoir plus sur les différents projets développés grâce à la BOM à Anvers :

<http://www.winkelhaak.be/>

#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

BOM  
(Asbl indépendante)  
Citoyens  
Fondation Roi Baudouin  
Université  
Ville d'Anvers

#### Outils

X

La BOM fut créée en 1990 dans un quartier défavorisé de la ville, suite à la mise en évidence de l'existence d'importantes disparités socio-économiques entre quartiers. Cette initiative est portée par différents partenaires dont la Ville d'Anvers, la Fondation Roi Baudouin et l'Université. Cette structure agit en tant qu'agence locale de développement socio économique. Elle est gérée par une directrice qui agit en tant que véritable chef d'entreprise. La BOM s'est vue attribuer deux grandes missions : renforcer le tissu économique local et favoriser l'insertion socio-professionnelle. Elle est active dans quatre domaines : l'économie, l'emploi, la culture et l'habitat.

Dès sa mise en place, la BOM a pu bénéficier d'un financement européen dans le cadre du programme pour l'intégration des groupes les moins favorisés. Mais, surtout, l'action de la BOM fut reprise dès 1995 comme projet pilote dans le cadre de l'initiative communautaire Urban, ce qui lui a permis de développer différents projets.

Dans le secteur de l'économie, les principales réalisations sont :

- Le centre d'entreprises NOA : NOA est un centre d'entreprises en centre-ville développé dans une ancienne école.
- Antwerpen Telecenter (ATEL) : c'est un call center inauguré en 1997. Il occupe aujourd'hui une centaine de personnes et est devenu un des principaux call centers de l'agglomération anversoise.
- Designcenter de Winkelhaak : il s'agit d'un centre d'entreprises spécialisé dans le design réalisé en 2000. Il accueille aujourd'hui une quinzaine de créateurs et constitue également un lieu d'échanges et de rencontres. Notons que le bâtiment est totalement translucide, ce qui lui donne une grande ouverture sur le quartier.
- Diverses actions d'accompagnement des commerçants, de formation aux nouvelles technologies et d'accueil des demandeurs d'emploi...

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Lien entre le social et l'économique (toujours en lien avec le quartier)

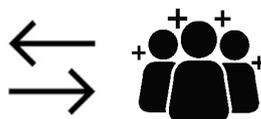
## Fiche 5.1

### Typologie : ANIMATION

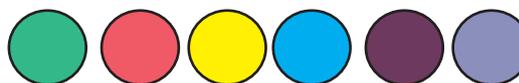
# Les jardins de la culture, Namur



#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



**Pour en savoir plus sur les jardins de la culture à Namur :**

<http://www.gaunamur.be>  
<http://www.lively-cities.eu/square-ferdinand-courtois-namur-espace-6.htm>

#### Acteurs

AMCV (Association de Management de Centre-Ville)  
 Province de Namur  
 GAU Namur  
 Europe (programme Interreg IVB)  
 Région wallonne

#### Outils

Mobilier urbain,  
 Aménagements légers  
 Animations  
 Interventions artistiques,  
 etc.

Ce projet d'animation, initié en 2012 et financé dans le cadre du projet Interreg 'Lively Cities', est porté par l'AMCV et la Province de Namur, et est géré au quotidien par GAU Namur, l'asbl de gestion centre-ville. L'objectif était de dynamiser et d'animer cet espace collectif. Une présence y est assurée par les stewards urbains, des aménagements légers ont été réalisés (gazon, mobilier, tables et chaises, librairie extérieure, jeux, wifi, etc.) et diverses activités y sont proposées (cirque, artisans, musiciens, jeux, concert, expo photos, art urbain, pique-nique, *food truck*, etc.). Rapidement, les namurois ont apprécié ce nouvel espace, accueillant et enthousiasmant.

En 2014, ce projet a été retenu comme « exemplaire » par l'Observatoire de la Ville (France), action de la Fondation d'Entreprise Bouygues Immobilier et qui fait l'objet d'une exposition à la Cité de l'architecture & du patrimoine (Palais de Chaillot) à Paris.

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

**Cet exemple illustre qu'avec des interventions temporaires et/ou des aménagements légers des espaces publics, qui relèvent davantage de l'animation que de l'investissement, on peut aussi rendre la ville plus vivante et plus agréable ainsi que favoriser sa réappropriation.**



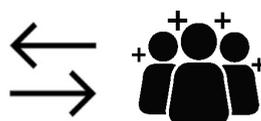
## Fiche 5. 2

### Typologie : ANIMATION

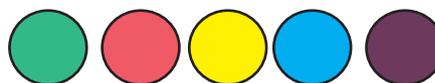
## Place Verte, Tournai



### Grands principes de Gouvernance



### Objectifs



Pour en savoir plus sur l'animation de la Place Verte à Tournai :

<https://www.youtube.com/watch?v=7yekap5HniA>

### Acteurs

AMCV (Association de Management de Centre-Ville)  
Gestion centre-ville Tournai  
Ville de Tournai  
Université de VHL (Pays-Bas)  
Région wallonne

### Outils

Mobilier urbain,  
Aménagements légers  
Animations  
Interventions artistiques,  
etc.

En 2013, grâce au projet européen Lively Cities, les étudiants de l'université Van Hall Larenstein aux Pays-Bas ont participé à la réflexion sur l'aménagement de la Place Verte à Tournai. Cette réflexion a été menée lors du « Place Making Tour » du partenaire néerlandais organisant des ateliers avec les riverains afin de définir ensemble ce qu'ils souhaitaient pour cet espace.

On peut dire que la « mission a été accomplie » puisqu'en 2015, le nouvel espace a été inauguré et les tournaisiens ont pu investir les lieux grâce à une animation organisée pour les enfants : « Tournai Place Verte, Place des DécouVertes ».

### Intérêt pour la Politique de la Ville

Cet exemple illustre qu'avec des interventions temporaires et/ou des aménagements légers des espaces publics, qui relèvent davantage de l'animation que de l'investissement, on peut aussi rendre la ville plus vivante et plus agréable ainsi que favoriser sa réappropriation.



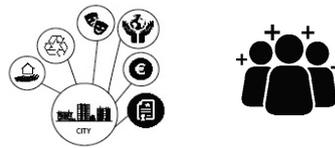
## Fiche 5.3

### Typologie : ANIMATION

## Gardiens animateurs, Bruxelles



### Grands principes de gouvernance



### Objectifs



Pour en savoir plus sur les Gardiens-animateurs :

[http://www.luttepauvrete.be/publications/portraits/michael\\_mantia.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/portraits/michael_mantia.pdf)

### Acteurs

Bruxelles Environnement x  
Gardiens animateurs  
Citoyens

### Outils

Les gardiens-animateurs sont une nouvelle fonction créée par Bruxelles Environnement, l'administration bruxelloise de l'environnement, pour cinq parcs urbains bruxellois situés dans des quartiers densément peuplés. C'est un véritable service d'animation préventive qui a été mis sur pied, en engageant ces 20 gardiens-animateurs qui ont pour mission d'assurer une prévention de première ligne dans ces parcs et ont donc reçu une formation spécifique pour cela.

Si le rôle d'un gardien de parc classique est de veiller au respect du site et d'assurer une présence rassurante, les gardiens-animateurs proposent également des animations aux jeunes et aux enfants du quartier : basket, foot, jeux de piste, ainsi que des activités intérieures lorsque la météo est maussade, grâce au local dont ils disposent à proximité directe du parc.

L'objectif est de rendre les parcs plus «vivants», de favoriser leur appropriation positive et de convaincre les usagers qu'il y a bien plus à faire dans un parc que de rester assis les bras croisés. Les animations servent par ailleurs de prétexte pour amorcer la communication. Les gardiens-animateurs ont et développent des contacts privilégiés au sein du quartier et peuvent par exemple aussi donner un coup de main pour organiser la fête de quartier.

### Intérêt pour la Politique de la Ville

Cet exemple illustre l'importance d'une gestion plus « sociale » de certains espaces publics urbains, au-delà de leur gestion « physique » ou « environnementale ». Par ailleurs, le travail réalisé par les gardiens-animateurs permet de renforcer le rôle positif que peuvent jouer les espaces verts en termes de santé, de cohésion sociale, etc.

## Fiche 6.1

### Typologie : EMPOWERMENT

#### Appel à projets citoyens, Liège



Pour en savoir plus sur l'appel à projets de végétalisation à Saint-Léonard :

<http://www.sun-euregio.eu/fr/actions/Vegetalisation/Appels-a-projets.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=N0A7z45Blsw>

<http://www.quartiersverts.be>

#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Ville de Liège (maison de quartier, service aménagement des espaces publics)  
LEMA-ULg  
Europe (programme Interreg IVA)  
Citoyens  
Associations locales  
Ecoles, commerçants, etc.

#### Outils

Appel à projets citoyens

Cette expérience pilote a été menée dans le cadre du projet Interreg IVA SUN (Sustainable Urban Neighbourhoods), grâce à une collaboration entre la Ville de Liège et le LEMA-ULg. Il s'agit d'un appel à projets, lancé auprès des citoyens, des commerçants, des associations ou encore des écoles du quartier St Léonard qui étaient invités à se regrouper et à proposer des micro-projets de végétalisation pour les espaces publics du quartier. Les projets sélectionnés ont bénéficié d'un financement et d'un accompagnement de la part des organisateurs et d'architectes paysagistes de la Ville. En deux ans, 40 projets de végétalisation ont ainsi été réalisés dans le quartier, associant plus de 300 personnes.

Au départ inspirée par le programme « quartiers verts » de la région bruxelloise, qui existe depuis plus de 10 ans, cette démarche voulait aller un peu plus loin en termes d'accompagnement et de coopération entre les différents groupes porteurs de projets au sein du quartier. En plus de participer à l'amélioration de la qualité des espaces publics et du bien-être dans le quartier, elle a aussi permis de créer de nouveaux contacts et échanges au sein du quartier.

Enfin, ce type d'action permet de sensibiliser les citoyens aux questions environnementales et, grâce à l'accompagnement proposé et aux échanges entre participants (plus ou moins aguerris), de soutenir l'apprentissage en matière de jardinage urbain.

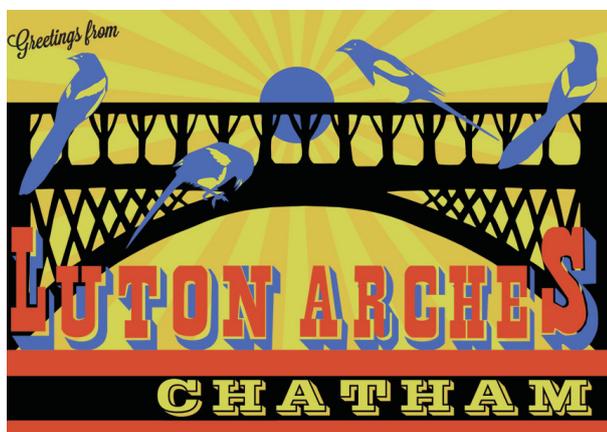
#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Cet exemple illustre que les citoyens sont demandeurs et prêts à s'impliquer et agir pour leur quartier mais aussi que l'appel à projets est un outil intéressant car il permet à l'acteur public de mobiliser et de faire participer activement les citoyens à l'amélioration de leur quartier, tout en garantissant que leur action s'inscrive dans un cadre et des objectifs plus stratégiques.

## Fiche 6.2

### Typologie : EMPOWERMENT

#### Des cartes postales de quartier, Luton (UK)



Pour en savoir plus sur le projet :

<http://thecabinetofcuriosity.blogspot.be/2015/09/chatham-neighbourhood-postcard-project.html>

#### Grands principes de Gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Bureau de Design :  
«The Cabinet of Curiosity»  
Résidents des quartiers

#### Outils

Correspondance  
(Carte postale)

L'idée des cartes postales de quartier est un projet participatif et artistique, initié aux Etats-Unis, qui favorise des liens communautaires grâce à la correspondance épistolaire.

Les résidents partagent des histoires personnelles positives au sujet de leur quartier sur une carte postale. Ces cartes postales sont ensuite livrées à des gens au hasard dans des quartiers différents mais dans la même zone géographique. Ce concept sert à briser les stéréotypes négatifs par rapport à certains quartiers et à favoriser « le mieux vivre ensemble ».

Dans le cas de Luton, située dans la région de Chatham, une carte postale unique a été créée par un bureau de designers local : *the Cabinet of curiosity*. Elle comporte l'architecture des arcs de chemin de fer qui marquent la porte d'entrée du quartier et des pies que l'on croise souvent dans cette ville. Le design de la carte s'inspire volontairement d'un style ancien américain.

Cette carte a donc été mise à la disposition des résidents au sein de Luton lors de réunions en face-à-face et au moyen de points de distribution et de livraison (boîtes aux lettres dans les bibliothèques locales et les centres communautaires).

Grâce à cette première étape, les initiateurs du projet espèrent découvrir ce qui rend Luton spécial à ses habitants et pouvoir s'appuyer sur cela pour initier des améliorations en incitant le financement de grands projets qui auront un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'environnement local.

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Montrer une dynamique différente, à travers cette action artistique et participative, où l'échange de cartes postales entre citoyens permet à la fois d'améliorer la cohésion sociale au sein des quartiers et de co-construire un diagnostic avec les citoyens afin d'améliorer la qualité de vie.

## Fiche 7.1

### Typologie : BRANDING/COMMUNICATION

#### Etude identitaire, Verviers



**Pour en savoir plus sur l'étude sur l'image des quartiers verviétois :**

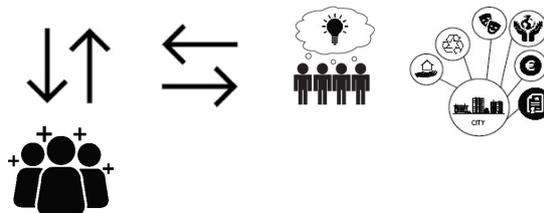
<http://quidam.be/blog/>  
<http://www.verviersentrevosmains.be/>

En avril 2015, la ville a confié au bureau Quidam une étude identitaire sur Verviers et son centre-ville. L'objectif est d'éditer un guide illustrant une vision séduisante de l'avenir du centre de Verviers, donnant envie d'y passer du temps, d'y vivre, où de s'y installer. Il s'agit surtout de donner envie de participer à son évolution positive, à sa redynamisation.

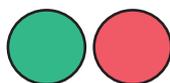
Différents outils de « *crowdsourcing* » ont permis à l'équipe Quidam de récolter un grand nombre d'informations sur l'identité de la ville de Verviers : entretien individuel dans l'espace public, cartographie participative, un site internet et une page facebook. Un *workshop* participatif qui rassemblait une vingtaine d'experts verviétois a également été organisé.

L'objectif final est la conception d'un schéma prospectif pour le centre-ville de Verviers, la définition d'un positionnement identitaire traduite sous forme d'illustrations de Verviers à l'horizon 2030, composées de mesures opérationnelles basées sur la vision positive qu'ont les citoyens de l'avenir de leur ville.

#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Ville de Verviers  
 Quidam (Bureau d'Environmental Graphic Design)  
 Gestion Centre-ville Verviers  
 Citoyens participants

#### Outils

Crowdsourcing  
 Workshop  
 Site internet  
 Facebook

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Cette étude illustre la co-construction d'une vision entre la Ville, les citoyens et un bureau de designer original (Quidam est spécialisé dans l'Environmental Graphic Design). Elle a pour mission de permettre aux individus d'interagir au mieux avec l'environnement construit.

Pour ce faire les outils de communications prennent plusieurs formes : grand plan collé sur une devanture commerciale, site internet, page Facebook et slogan « Verviers entre vos mains ».

L'utilisation de symboles simples et « designs » attire, facilite et encourage également la participation.

## Fiche 7.2

### Typologie : BRANDING/COMMUNICATION

# L'Eco-quartier Prairie-au-Duc, Nantes (FR)



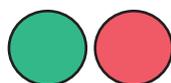
Pour en savoir plus sur l'Exposition de l'Eco-quartier Prairie-au-Duc :

<http://www.iledenantes.com/fr/actualites/227-le-quartier-prairie-au-duc-s-expose.html>

#### Grands principes de Gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

SAMOA (Société d'économie mixte)  
Ville de Nantes

#### Outils

Exposition temporaire

La Samoa (Société d'économie mixte) invite les usagers à découvrir les caractéristiques majeures du futur quartier Prairie-au-Duc à travers une exposition à ciel ouvert qui présente l'histoire et les grands enjeux de ce quartier, les futures opérations ou encore des témoignages d'acteurs.

Cette exposition temporaire permet aux citoyens d'avoir une image de ce que deviendra le quartier, elle occupe également les palissades, accompagne « la balade » et participe à l'esthétique de la ville le temps du chantier.



#### Intérêt pour la Politique de la Ville

Communiquer et informer les citoyens de manière originale, « ludique » sur le devenir d'un quartier en chantier ; améliorer l'image de la ville pendant le chantier.



## Fiche 8.1

### Typologie : ACTION FONCIERE

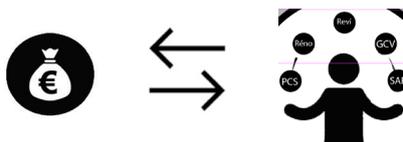
#### Le Pôle Marexhe-gare, Herstal



Pour en savoir plus sur URBEO

[www.urbeo.be](http://www.urbeo.be)

#### Grands principes de gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Ville de Herstal  
Urbeo  
SNCB  
SPI  
GRE  
Agences d'architecture  
et d'urbanisme

#### Outils

RCA Immobilière  
PPP  
Rénovation urbaine  
FEDER

Entre 2012 et 2015, le pôle de la gare d'Herstal a été entièrement restructuré. Devant la nouvelle gare, un espace public a notamment été créé pour donner un peu de respiration à ce quartier très dense. Ce projet, étudié et planifié dans le cadre de la Rénovation Urbaine du quartier Marexhe, a été financé par les fonds FEDER. L'ancienne gare devrait également être requalifiée en un pôle communautaire, par la SPI et grâce à un subside FEDER.

Un nouveau morceau de ville, attractif et plurifonctionnel, est ainsi progressivement créé grâce au concours de différents acteurs et financements. Dans cette dynamique, les expropriations, acquisitions et reventes de terrains et biens immobiliers ont été réalisées par Urbeo, la « régie communale autonome immobilière » créée par la Ville de Herstal en 2008. Les missions de cet opérateur comprennent l'acquisition, la rénovation, la transformation, la location ou encore la revente d'immeubles, ainsi que la gestion du patrimoine immobilier de la Ville de Herstal.

Par ailleurs, Urbeo monte également des partenariats avec des sociétés privées (PPP) pour la réalisation de logements et de commerces par exemple.

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

La création d'une régie communale autonome immobilière permet à la Ville de Herstal de réaliser plus facilement certaines opérations immobilières et de mettre également en place une stratégie foncière proactive, de nature à faciliter la réalisation future de certains grands projets urbains.

## Fiche 8.2

### Typologie : ACTION FONCIERE

#### Quartier Grand Large, Dunkerque (FR)



Pour en savoir plus sur le Quartier Grand Large :

[www.ville-dunkerque.fr/fileadmin/user.../Grands.../2011-GdLarge.pdf](http://www.ville-dunkerque.fr/fileadmin/user.../Grands.../2011-GdLarge.pdf)

<https://passagersdesvilles.wordpress.com/2015/11/09/nouvelle-mission-version-grand-large/>

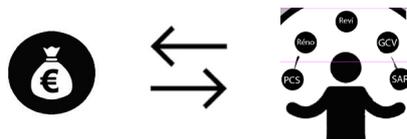
<http://www.epf-npdc.fr/>

Le projet du Grand Large est une vaste opération de renouvellement urbain portée par la Communauté urbaine et destinée à lutter contre la périurbanisation en créant un nouvel écoquartier de 1.000 logements sur une parcelle portuaire de 44ha située entre le centre-ville de Dunkerque et la Mer du Nord.

Le projet met l'accent sur la mixité sociale (40% de logements sociaux et 60% de logements accessibles à la vente, typologies variées de logements), la mixité fonctionnelle (logements, écoles, équipements de loisirs, fonctions culturelles...) et la performance environnementale (gestion des eaux pluviales, bâtiments HQE, etc.). Il s'appuie également sur l'histoire du site : certains bâtiments emblématiques des anciens chantiers navals sont par exemple conservés.

La réalisation du projet, démarrée en 2005, se fait par phase, en fonction du marché immobilier, mais aussi au fur et à mesure de la libération des parcelles foncières. Les acquisitions et reventes du foncier nécessaire au projet sont assurées par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Région Nord-Pas-De-Calais.

#### Grands principes de Gouvernance



#### Objectifs



#### Acteurs

Communauté urbaine de Dunkerque  
EPF du Nord-Pas-de-Calais  
Agences d'architecture et d'urbanisme

#### Outils

EPF, FEDER

Le rôle de cet opérateur est de faciliter le recyclage urbain, en acquérant et en assainissant des lots (démolition, éventuellement dépollution), puis en les remettant sur le marché à un prix compatible avec le marché local et la mixité de l'habitat. Le principal intérêt est aussi de décharger les opérateurs privés du « portage foncier », qui représente pour eux une charge importante, et d'ainsi faciliter la réalisation de projets immobiliers.

Depuis le démarrage du projet, la crise est passée par là et les premières réalisations ont commencé à vivre, de sorte qu'aujourd'hui, la suite du projet fait l'objet d'une nouvelle réflexion urbanistique. Le projet est donc retravaillé en cours de route, parce que les circonstances ont changé.

#### Intérêt pour la Politique de la Ville

L'établissement public foncier, en assurant le portage foncier, facilite le recyclage urbain.

# RESSOURCES

AMCV. (2015). *Placemaking-Livelycities*. <http://www.lively-cities.eu/fr-place-making-rubrique-13.htm>.

Bastin, F., Bianchet, B., Lacroix, G., May, X., Ruelle, C. & Wilmotte, P.-F. (2015). *Note de recherche n°63 : Politique de la Ville - Dynamisation des coeurs de ville*, Namur : CPDT.

Gouvernement wallon. (2014). *Wallonie-2020.EU*. Namur : Service Public de Wallonie.

Gouvernement wallon. (2014). Déclaration politique régionale 2014-2019.

Présidence allemande de l'Union Européenne. (2007). *Charte de Leipzig sur la ville européenne durable*. Leipzig.

Union européenne. (2010). *Déclaration de Tolède*. Tolède.

Union européenne. (2016). *Projet de Pacte d'Amsterdam*.

Union européenne. (2011). *Cities of tomorrow, challenges, visions, ways forward*.

Florida, R. (2002). *The Rise of the Creative Class*. Washington, 512 p.

Rifkin, J. (2012). *La troisième révolution industrielle*. LLL, 380 p.

« Mon projet préféré? C'est le prochain »

Frank Lloyd Wright

Le Gouvernement wallon, conscient des enjeux et défis auxquels sont confrontées les villes, œuvre à la mise en place d'une politique de la ville. Afin d'accompagner les acteurs de cette dynamique, il a sollicité, dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial, le Lepur (Université de Liège) afin de préciser le cadre stratégique dans lequel s'inscrit cette politique. Celui-ci est décliné sous la forme d'objectifs et principes de gouvernance, illustrés par différents exemples. En effet, la question du devenir des villes n'est pas nouvelle et, notamment, l'Union européenne a déjà mené de nombreuses réflexions et pris de multiples initiatives en la matière. La dernière d'entre elles est l'élaboration d'un Agenda urbain, basé sur une coopération multi-niveaux. Ce projet de cadre stratégique s'inspire largement des réflexions européennes et ambitionne d'inscrire les villes wallonnes dans ce mouvement.

